

Demain, dans
Le Devoir :
rétrospective 66
(politique, économi-
que, sociale, religieu-
se, etc.)

LE DEVOIR

VOL. LVII — NO 302

FAIS CE QUE DOIS

MONTRÉAL, JEUDI, 29 DÉCEMBRE 1966

MÉTÉOROLOGIE

Neige et pluie verglaçante.
Minimum, nuit dernière : 10
Maximum aujourd'hui : 30
APRÈS-DEMAIN :
Ensoleillé — Plus froid.

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTRÉAL

FÊTE DU JOUR

S. THOMAS BACKET

F. PILON
INC.

Fournitures de bureau

Il faudra une nouvelle élection dans Rouville Un jugement de la Cour enlève un siège à l'U.N. et réduit à 3 sa majorité à l'Assemblée législative

La Cour provinciale vient de trancher au détriment du député de l'Union nationale, M. Yvon Hamel, un différend qui s'est élevé dans le comté de Rouville, à la suite de l'élection du 5 juin.

L'élection dans ce comté a été déclarée nulle par un jugement majoritaire rendu le 23 décembre par le juge Antoine Lamarre, qui a déclaré que le procureur du candidat libéral, Me Pothier Ferland,

M. Hamel, de l'Union nationale, qui avait été élu à la suite d'un recomptage judiciaire, effectué aux élections par le juge Victor Chabot, a donc perdu son siège, et la faible majorité du gouvernement de M. Johnson en est réduite d'autant.

Le partage des sièges à l'Assemblée législative à la suite de cette décision se présente comme suit : Union nationale 55, libéraux 50, indépendants 2, vacant 1.

Deux des juges du tribunal ont reconnu le bien-fondé de la contestation soulevée par M.

François Boulaix, candidat libéral; il s'agit des juges Guy Genest et Robert Turgeon. Par contre, le président du tribunal, le juge Antoine Lamarre, a tenu à enregistrer sa dissidence qu'il a motivée dans un rapport minoritaire.

Me Pothier Ferland a précisé que M. Hamel a jusqu'au 7 janvier pour en appeler de ce jugement, faute de quoi il ne restera plus au premier ministre qu'à fixer la date d'une élection partielle.

Au soir du 5 juin, M. Boulaix, candidat libéral dans Rouville, avait été déclaré vainqueur avec une majorité de 21 voix. Son adversaire de l'Union nationale, M. Yvon Hamel, avait alors exigé un recomptage judiciaire, au cours duquel le juge a ordonné le rejet de 24 bulletins sur lesquels un scrutateur avait inscrit quelques chiffres sous sa signature. Comme 21 de ces bulletins allaient à M. Boulaix, ce dernier se voyait privé de la faible majorité acquise, tandis que M. Hamel devenait député de Rouville.

Dans sa pétition à la Cour provinciale, en vertu de la loi de la contestation des élections, le can-

didat libéral soutenait que les 24 votes devaient être comptés comme valides, alléguant que le secret du vote n'avait pas été violé et que les électeurs avaient bien clairement indiqué leur choix.

Le jugement majoritaire lui a donné partiellement raison. D'une part, il soutient que le secret du vote n'a pas été respecté, mais que, par contre, le jeu de la démocratie qui accordait une majorité au pétitionnaire, n'eût été l'erreur commise par le scrutateur, a été violé.

En conséquence, la cour en est arrivée à la conclusion qu'il y avait lieu d'annuler la présente élection.

De son côté, le juge Antoine Lamarre explique sa dissidence sur le fait que le pétitionnaire a écarté les bulletins des autres bureaux et fait réposer le résultat recherché uniquement sur ceux du bureau No. 38. A son avis, les 21 bulletins rejetés à ce bureau ne sont pas suffisants pour être seuls tenus en ligne de compte, alors qu'un nombre total de 246 bulletins ont été mis de côté dans l'ensemble des bureaux du même district.

Si elle cède aux demandes de ses 9,000 professeurs

M. Jarry : la CECM devra augmenter la taxe de 50 p. cent

par Jules LEBLANC



Si elle accédait aux demandes de ses quelque 9,000 professeurs, la Commission des écoles catholiques de Montréal devrait débours 520 millions de plus en deux ans. Pour faire face à ces dépenses additionnelles, elle devrait hausser d'environ 50 p.c. l'an prochain le taux de la taxe scolaire qu'elle impose aux propriétaires catholiques. C'est ce qu'a déclaré hier le président général de la CECM, Me Marc Jarry, au cours d'une conférence de presse.

Alors que les enseignants ont décidé de déclencher la grève le 13 janvier si une entente n'est pas intervenue concernant le renouvellement de la convention collective, Me Jarry a suggéré hier de recourir à l'arbitrage pour régler le différend et s'est engagé à appliquer la sentence arbitrale.

Concluant une très longue déclaration dans laquelle il fait le point sur les négociations, Me Jarry a dit : "Rien dans l'ensemble ne nous paraît justifier une grève dont les conséquences sont incalculables. Des solutions à tous les problèmes (encore en litige) peuvent être trouvées par un arbitre honnête et impartial auquel la commission, pour sa part, consent immédiatement".

Alors que les enseignants considèrent que 10 des 142 clauses encore en litige sont majeures et que chacune de ces 10 clauses suffirait à justifier une grève, les porteurs de la CECM ont laissé entendre que seule la question des traitements est majeure; peut-être aussi, celle du nombre d'élèves par professeur et par classe à l'élémentaire.

Ramassant la situation dans quelques phrases, Me Jarry a soutenu : "La Commission reconnaît sa première obligation envers les élèves et pour leur bénéfice elle a organisé un Bureau de perfectionnement de l'enseignement, elle a mis en opération les classes maternelles, les classes d'initiation au travail, les classes de rattrapage en été, les classes spéciales pour les enfants retardés; elle fait tout en son pouvoir pour construire les écoles nécessaires et pour procurer le matériel didactique utile. Elle croit par ailleurs (sic) bien rémunérer son personnel et lui faire des conditions de travail raisonnables.

"Il est impossible de tout faire en même temps. Il est surtout impossible de demander aux contribuables de faire beaucoup plus que ce qui a été exigé jusqu'à date (sic), puisque les taxes à Montréal ont été doublées depuis cinq ans, soit par l'augmentation du taux, soit par la plus-value des rôles d'évaluation. L'effort de taxation pour fins scolaires doit être gradué et chacun doit faire sa part et la part des choses."

520 MILLIONS EN 2 ANS

Au sujet des salaires, le président de la CECM signale que les premières demandes des enseignants représentaient des débours additionnels de \$5 millions par année, ces demandes ont été haussées à \$7 ou \$8 millions par année au début de

Voir page 2 : La CECM

Chine : explosion de la 5e bombe atomique

PEKIN — L'agence Chine Nouvelle a annoncé hier soir une nouvelle explosion nucléaire chinoise — la 5e — dans le communiqué suivant :

"La Chine a effectué avec succès le 28 décembre une nouvelle explosion nucléaire dans la partie occidentale de son territoire."

Attribuant le succès de cette explosion (qui serait de l'ordre de quelques centaines de milliers de tonnes de TNT) "à l'étude correcte de la pensée de Mao Tse-toung", et faisant état de félicitations adressées par les principaux organismes dirigeants du parti et de l'Etat aux artisans militaires et civils du succès, l'agence souligne : "En procédant aux expériences nucléaires nécessaires et limitées et en développant ses armes nucléaires, la Chine se laisse guider essentiellement par les besoins de sa défense, ayant pour ultime objectif l'abolition des armes nucléaires."

En l'absence de précisions sur les conditions de la nouvelle explosion nucléaire chinoise, de sa puissance exacte et de la nature des matériaux fissiles mis en oeuvre, il est difficile de tirer des conclusions pour situer l'importance du nouvel essai dans la progression de l'armement nucléaire chinois.

Mais force est de constater que le rythme des essais nucléaires chinois s'accroît, ce qui est significatif à plus d'un titre.

Le communiqué conclut : "Une fois de plus, nous déclarons solennellement qu'en aucun temps et en aucune circonstance la Chine ne se servira la première des armes nucléaires. Comme par le passé, le peuple et le gouvernement chinois continueront à lutter ensemble avec tous les peuples des pays pacifiques du monde, pour le noble but de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires."

"Le succès des trois essais nucléaires auxquels la Chine a procédé en 1966 est un coup violent porté au complot des impérialistes américains et des révisionnistes modernes soviétiques qui ont vainement collaboré pour tenter de conserver leur monopole nucléaire et saboter la lutte révolutionnaire de tous les peuples et les nations opprimées", a déclaré l'agence Chine Nouvelle, en annonçant la nouvelle explosion nucléaire chinoise.

"Cette expérience constitue un grand encouragement pour l'héroïque peuple vietnamien qui mène la lutte contre l'agression américaine pour le salut de la patrie et pour tous les peuples révolutionnaires du monde qui sont aujourd'hui engagés dans un combat héroïque. C'est aussi une importante contribution à la défense du monde".

Primeur américaine

C'est la première fois depuis que la Chine populaire a effectué des essais nucléaires — le premier à eu lieu il y a deux ans, deux mois et 12 jours — que l'annonce de l'explosion est faite d'abord par les Américains et ensuite par l'agence Chine Nouvelle. Pour les précédentes explosions nucléaires chinoises, la Commission américaine de l'énergie atomique, avec une célérité plus ou moins grande, confirmait l'explosion et donnait des précisions sur sa puissance et sa nature.

Favreau a quitté l'hôpital

OTTAWA — Le président du Conseil privé, M. Guy Favreau, a quitté l'hôpital et est retourné dans son foyer d'Ottawa. On prévoit qu'il reviendra à son bureau du parlement vers la mi-janvier.

M. Favreau qui est malade depuis septembre, a passé la fin de semaine dernière à l'hôpital pour y subir des examens.

La nouvelle de sa sortie de l'hôpital a été annoncée par un porte-parole de son ministère mais rien n'est venu confirmer ou nier la rumeur de la démission de M. Favreau qui circule depuis quelques semaines dans les milieux politiques fédéraux.

10,000 Canadiens s'élèvent contre la vente aux E.-U. de matériel de guerre canadien

OTTAWA — A l'instigation du Comité d'Ottawa pour mettre fin à la guerre au Vietnam, plus de 10,000 Canadiens ont déjà signé une requête adressée au gouvernement fédéral pour lui demander de mettre fin à la vente de matériel de guerre canadien aux Etats-Unis.

Mme Joan Gullen, présidente du comité, a fait savoir que la pétition sera présentée au gouvernement au début du printemps, alors que plusieurs autres milliers de noms s'y seront ajoutés.

On relève parmi les signataires, jusqu'ici, les noms de MM. T.C. Douglas et David Lewis, chef et chef adjoint du NPD, le P. Gregory Baum, professeur à l'université de Toronto, Fernand Dumont, professeur à Laval, Marcel Rioux et Jacques Dufy, professeurs à l'université de Montréal, Robert Nelson, président de l'UQEC, le doyen J.-M. Quirion, de l'université d'Ottawa.

Voir page 2 : 10,000 Canadiens

Maintenant ses propos sur le Vietnam



UN PASTEUR DE SASKATOON SE SCANDALISE

"Les députés du Québec à Ottawa sont silencieux quand il s'agit du Vietnam"

par Jean FRANCOEUR

De même l'offensive de paix actuellement déployée par Paul VI ne peut arracher des mémoires le souvenir de l'appui ouvert que les évêques catholiques ont accordé au régime colonial.

Les Vietnamiens ne sont pas prêts non plus à oublier l'oppression du dictateur fantôme Diem, un catholique.

Voilà pourquoi le révérend Smillie estime important que les voix françaises et catholiques du Québec réclament du gouvernement du Canada une prise de position plus énergique et plus autonome du Canada dans les affaires internationales, et particulièrement dans la guerre au Vietnam.

Le pasteur Smillie, un ancien candidat du Nouveau parti démocratique, a reconnu que ses propos prêtent à controverse et qu'il durcirait délibérément ses vues pour les fins de la discussion.

Il est, avec le père Louis Balthazar, un jésuite de Montréal, le principal animateur d'un congrès qui porte sur les implications spirituelles du biculturalisme au Canada.

Cette session réunit quelque 70 étudiants en théologie, de toutes confessions religieuses, et venus de toutes les provinces canadiennes. La délégation canadienne-française, peu nombreuse, compte une douzaine de membres de Montréal et d'Ottawa.

Le débat avait été amorcé, la veille, par le père Balthazar qui, dans un premier exposé, avait abordé le problème de la politique étrangère canadienne sous l'angle du caractère "uniculturel" des ambassades canadiennes et regrette que le Canada projette à l'extérieur de ses frontières une "image" d'un pays exclusivement anglais.

En guise d'introduction à son exposé, le jésuite a déclaré : "On m'a demandé de vous présenter la thèse du Québec; le révérend Smillie vous exposera l'antithèse; il vous appartiendra alors de faire la synthèse chrétienne du problème."

Pour le bénéfice de son auditoire, il a repris les grands thèmes du néo-nationalisme québécois.

Ce nationalisme, a-t-il dit, n'a rien du "tribalisme" qui tient à un simple attachement aux habitudes de vie locales. Il s'agit, selon lui, d'un nationalisme "moderne", lié à la révolution industrielle, au mouvement de "sécularisation" et au progrès de l'éducation.

Le père Balthazar a tenu à préciser devant son auditoire en majorité de foi protestante et de langue anglaise, que ce nationalisme n'est pas lié à la religion catholique. Il ne s'agit pas, comme par le passé, d'un phénomène clérical, quoi qu'on pense dans certaines régions du pays. La plupart des leaders séparatistes, d'ailleurs, a-t-il dit, qui représentent l'aile extrême de ce nationalisme, se déclarent ouvertement agnostiques.

Le conférencier a également pris à son compte la thèse des "deux nations". "En tout cas, il existe au moins une nation; l'autre, je ne sais pas" — autre boutade qui l'a mené à dire à quel point le Canadien français du Québec, voyageant à travers le pays, n'arrivait pas à percevoir, au-delà d'une très forte américanisation, ce qui constituait "l'identité canadienne". Cette "identité" est, de toute façon, "très mince" et n'a rien pour enthousiasmer un Canadien français, a-t-il dit.

Quant aux minorités françaises à l'extérieur du Québec, le père Balthazar, qui a eu l'avantage de parcourir le pays pour le compte de la commission Laurendeau-Dunton, s'est montré nettement pessimiste. Il ne voit pas comment ces groupes pourraient survivre, sauf à certains endroits précis où les Canadiens

Voir page 2 : Les députés

Spellman: les "GIs", les soldats du Christ

SAIGON. — Le cardinal Spellman, dont les déclarations guerrières au cours de son sermon de Noël au Vietnam avaient causé quelque malaise aux Etats-Unis comme au Vatican, n'est pas revenu à des sentiments plus pacifistes. "Quoique j'aie dit samedi dernier à Tan Son Nhut, je le maintiens", a-t-il déclaré à un journaliste avant de quitter Saïgon. "Toute autre solution que la victoire est inconcevable", avait notamment déclaré le chef de l'armée militaire américaine qui a renchéri hier en appelant les soldats américains "les soldats du Christ".

Au Sud-Vietnam, où un calme relatif a succédé aux violents combats qui s'étaient déroulés immédiatement après la fin de la trêve dans la province de Binh Dinh, l'élément marquant de la journée a été le parachutage de troupes aéroportées vietnamiennes dans le Delta du Mékong. 1,200 parachutistes gouvernementaux, transportés par 33 gros avions de transport américains, ont été largués à 130 milles au sud-ouest de Saïgon pour participer à une opération "de recherche et de destruction" dans la province de Chuong Thien. Cette région est l'une des zones de passage et de concentration vietcong les plus importantes.

LE VATICAN : PAS DE COMMENTAIRE

CITE DU VATICAN. — "Nous n'avons aucune déclaration à faire et aucune déclaration n'est à prévoir", a dit Mgr Fausto Vallini, directeur de la salle de presse du Saint-Siège, à propos des déclarations attribuées à un "porte-parole du Vatican" disant que le pape ne parlait pas les vues exprimées par le cardinal Francis Spellman.

"Pas de commentaire, a ajouté le prélat, en répondant à ceux qui insistent auprès de lui pour avoir une indication quelconque.

Cette attitude confirme l'embarras des milieux responsables dont la stricte réserve ne peut être interprétée que comme un désaveu implicite des paroles du cardinal en opposition évidente avec tous les appels pressants du Saint-Père en faveur de la cessation des combats et de la négociation.

Voir page 2 : Spellman

La Fraternité des cheminots rejette l'offre du médiateur — Nécessité d'un recours à l'arbitrage

Le comité de négociation de la Fraternité des cheminots a rejeté hier une hausse de salaire de 24 pour cent, échelonnée sur trois ans, rendant ainsi obligatoire un recours à l'arbitrage.

La même offre avait été acceptée plus tôt au cours de ce mois par d'autres groupes syndicaux représentant environ 30,000 employés du rail travaillant dans les ateliers et autres catégories non-titrés, ainsi que 20,000 conducteurs et serre-freins.

Les négociateurs de la Fraternité ont décidé de rejeter la proposition au cours d'une réunion tenue hier à Montréal.

D'autre part, des informateurs ont déclaré qu'il était possible que les membres des sept syndicats de métiers refussent de ratifier l'accord signé par leurs négociateurs. Un vote a été tenu par les 25,000 ouvriers d'ateliers, mais on tarde à en faire connaître les résultats.

Commentant la décision prise hier par les négociateurs de la Fraternité des cheminots, M. Carl Goldenberg, médiateur fédéral dans le conflit du rail, a déclaré qu'il s'agissait là d'un mauvais service rendu au mouvement syndical canadien.

M. Goldenberg s'est dit d'avis que cette décision des dirigeants syndicaux était "bien mal à propos". "A mon avis, a-t-il continué, ils nuisent à leurs propres membres en ne leur donnant pas le loisir de voter sur les termes de l'offre et ils rendent un mauvais service au mouvement syndical canadien en préférant l'arbitrage obligatoire à la négociation collective."

Grâce à la médiation de M. Goldenberg, les leaders de trois autres groupes de syndicats, représentant les 100,000 autres ouvriers impliqués dans le différend, avaient accepté la médiation, et, en

avant la fin du mandat du médiateur, le 17 décembre.

L'offre qui vient d'être rejetée était le résultat de trois mois d'une médiation qui avait débuté en septembre, après que le Parlement eut ordonné le retour au travail des grévistes qui paralysaient la circulation ferroviaire depuis sept jours.

Le législateur avait alors imposé une hausse intermédiaire de salaire de l'ordre de 18 pour cent répartie sur deux ans. Cette formule, proposée antérieurement par deux comités de conciliation, était sujette à la médiation, et, en

cas d'échec, à l'arbitrage obligatoire.

Le 19 décembre, le ministre du travail M. Nicholson déclarait aux Communes qu'un règlement était intervenu avec des syndicats représentant 100,000 travailleurs tout juste avant la fin de la médiation qui, à deux reprises, avait été prolongée.

M. Nicholson avait également déposé un rapport de M. Goldenberg ou celui-ci exprimait l'espoir que la Fraternité des cheminots endosserait le même règlement, soit une augmentation de 24 pour cent, répartie sur trois ans.

61 p.c. des enseignants

(Suite de la première page)

Me Jarry a également invoqué les hausses de salaires que les enseignants ont obtenues depuis 1959. En 1959, une institutrice qui détenait un brevet "A" (15 années de scolarité) recevait \$3,000 par année à ses débuts dans l'enseignement; avec les offres de la CECM, elle toucherait \$7,100 en 1967, soit une hausse de \$4,100 ou 136 p.c. Si elle avait été dans sa 7e année d'enseignement, elle aurait reçu \$5,950 en 1967, soit \$3,600 en 1959 et recevrait \$8,600 en 1967, soit \$5,900 de plus ou 138.8 p.c.

Pour tenir compte du rattrapage que les enseignants devaient faire en 1960, Me Jarry a pris l'année 1962. Une institutrice qui détenait un brevet "A" au début de l'enseignement touchait \$4,700 en 1962; elle recevrait \$6,350 en 1967, soit une hausse de \$1,650 ou 35 p.c. Cette même institutrice, si elle était dans sa septième année d'enseignement au lieu de sa première, aurait reçu \$5,950 en 1962; elle recevrait \$8,600 en 1967, soit une hausse de \$2,650 ou 44 p.c.

Au sujet des salaires payés dans les autres commissions scolaires du Québec, Me Jarry a dit que la CECM, en général, paie des salaires moins élevés qu'ailleurs pour les catégories inférieures et pour les premiers échelons, c'est-à-dire pour les professeurs qui sont moins bien préparés et moins expérimentés. Par contre, dans l'ensemble les maximums de ses échelles dans les catégories supérieures sont relativement plus avantageux. La CECM veut "mieux rémunérer les professeurs les mieux qualifiés et les plus expérimentés, a-t-il précisé. Comme démonstration de ce fait, le maximum du salaire payé en 1959 pour le professeur le mieux qualifié était de \$7,000; il serait de \$10,700 en 1967.

Enfin, Me Jarry a affirmé que les offres de la CECM au chapitre des traitements sont légèrement supérieures à 6 p.c. et représentent des déboursés additionnels de \$3 millions par année. À l'origine, les professeurs réclamaient des hausses variant de 10 à 15 p.c., soit \$3 millions par année; au début de la négociation, ils ont demandé des hausses variant de 15 à 20 p.c. et ont donné la hausse du coût de la vie depuis le printemps dernier. Ils affirment qu'il leur faut une hausse d'au moins 12 p.c. pour correspondre à la hausse du coût de la vie.

La CECM

(Suite de la première page)

la conciliation. De plus, la demande des enseignants visant à réduire le nombre d'élèves dans les classes du cours élémentaire nécessiterait l'engagement de 50 professeurs de plus, soit 10 p.c. du personnel qui enseigne actuellement à ce niveau; au seul chapitre des salaires, cela coûterait environ \$3 millions par an.

Ces deux demandes coûteraient donc environ \$10 millions par année en 1966-67 et en 1967-68. Comme les taxes de taxe pour l'année en cours sont déjà fixées, c'est \$20 millions de revenus additionnels que la CECM devrait trouver dans son prochain budget si elle veut éviter des déficits.

Comme la CECM bénéficie d'un régime de subventions particulier qui est fixé par une loi provinciale, il ne reste que les taxes scolaires. Comme le taux de la taxe des neutres (des compagnies) pour l'an prochain vient d'être fixé par une loi, — il a été fixé à \$2.25 du cent dollars d'évaluation, — il ne reste que la taxe des catholiques. Comme la taxe des catholiques, au taux actuel de \$1.25 du cent dollars d'évaluation, rapporte présentement \$28 millions par année, il faudrait augmenter ce taux d'environ 50 p.c. l'an prochain pour faire face à ces dépenses additionnelles. Il faudrait peut-être porter le taux de \$1.25 à environ \$2.25 du cent dollars d'évaluation, a précisé Me Jarry.

Aux professeurs qui accusent la CECM de ne pas leur accorder toute la considération qu'ils méritent et de retarder indéfiniment les négociations, Me Jarry répond: "J'affirme que ces accusations sont fausses." Il signale que la CECM a été la première à suggérer de recourir à la conciliation pour accélérer les pourparlers. Il ajoute:

"Le retard que nous déplorons de part et d'autre est dû en bonne part au fait que les négociateurs syndicaux ont voulu s'attarder à des questions que nous considérons mineures par rapport à des problèmes comme par exemple des traitements, que les syndicats ont jusqu'ici refusé de discuter. On a préféré parler de clauses portant sur le stationnement, les heures d'arrivée et de départ de l'école, les congés de maternité, la fourniture de salles de repos, l'engagement de professeurs qui ne seraient pas de foi catholique, etc."

Me Jarry regroupe sous quatre chapitres les clauses majeures encore en litige: la consultation et la participation; les conditions de travail; les traitements (voir article ci-contre); les clauses de sécurité.

Au chapitre de la consultation et de la participation, les professeurs demandent la formation d'un comité conjoint consultatif pour chacun des six services pédagogiques de la CECM. Me Jarry a révélé hier que, bien qu'il considère que les mécanismes actuellement existants sont suffisants, la CECM est prête à accepter cette requête "pourvu qu'il s'agisse bien de comités consultatifs".

Il a rappelé que depuis le 1er juillet 1961, date de l'entrée en fonction des commis-

LE DANGER RÉEL

PEUT VENIR DE MONTRÉAL:

L'agrandissement du port de Québec n'affecte en rien celui d'Halifax

HALIFAX — Le secrétaire de la Commission du port d'Halifax, M. Ray March, a déclaré mercredi que l'agrandissement et l'amélioration, estimés à \$100 millions, du port de Québec n'affecteraient en rien le port d'Halifax.

"Le danger réel est la navigation d'hiver vers Montréal", a-t-il déclaré au cours d'une interview.

Ovide Laflamme, député libéral de Montmorency, a déclaré mardi que la commission des ports nationaux est à l'étude d'un projet destiné à élargir l'accès au port de Québec.

M. March a déclaré que, n'étant pas au courant des projets d'agrandissement, il ne pouvait ni s'y opposer, ni les approuver.

Les dénutrés

(Suite de la première page)

français sont suffisamment nombreux pour se doter de tous les éléments nécessaires à leur épanouissement culturel.

Il vaut mieux concentrer son attention sur ces points, et ce, le français est viable, et c'est de parler de la survivance française à Maillardville ou à Regina, a-t-il ajouté. De toute façon, le Québec ne semble pas disposé à sacrifier ce qu'il estime être ses droits au profit de minorités dont la situation lui paraît fort précaire.

Le révérend Smillie, qui lui a donné la réplique, hier matin, s'est exprimé avec la même franchise un peu brutale. Il estime que la thèse des "deux peuples fondateurs", si chère aux théoriciens du nationalisme québécois, est historiquement indéfendable, ou du moins très faible. Le révérend Smillie se rallie là-dessus à l'analyse bien connue de l'historien Donald Creighton.

Exposant les vues généralement acceptées chez les Canadiens de langue anglaise, il a dit que le nationalisme québécois apparaît comme "un anachronisme". Il craint que les bruyantes réclamations du Québec n'entraînent la destruction du pays, et mettent même en péril la survie du fait français sur le continent américain.

Après avoir exprimé son étonnement devant le fait qu'il a découvert en préparant son exposé que trois millions de Canadiens français du Québec ne parlent pas un seul mot d'anglais, il a dit qu'il se rallie à la thèse de ceux qui croient que le fait français en Amérique ne peut survivre sans un Canada fort. Si le Québec devait céder à ses tendances séparatistes, le groupe français ne constituerait plus qu'un "îlot culturel" presque indéfendable, pense-t-il.

Cet échange entre le jésuite canadien-français et le pasteur protestant de Saskatoon ne constituait que la première phase de la démarche entreprise par les congressistes, sur le thème "Diversité culturelle et unité chrétienne". Ils se pencheront ce matin et vendredi sur les implications spirituelles du biculturalisme canadien et sur le rôle des Églises chrétiennes dans la solution de ce problème.

Chine

(Suite de la première page)

transmission entre le polygone d'essais chinois du Lob-Nor et Pékin.

La commission de l'énergie atomique a précisé que cette expérience, la cinquième réalisée par la Chine populaire, a eu lieu dans l'atmosphère au polygone de tirs du Lob-Nor le 28 décembre, heure chinoise, soit le mardi 27 décembre, heure des États-Unis.

La dernière expérience nucléaire remonte au 27 octobre 1966. Elle avait été réalisée, selon l'ABC, une puissance située dans la gamme faible à faible-intermédiaire, soit entre 25 et 200 milles tonnes. La Chine populaire avait annoncé, à cette occasion, que l'expérience avait été réalisée à l'aide d'une fusée.

La première conclusion qu'il s'impose, quelle que soit la nature de la bombe d'essai, est que la production chinoise de matières fissiles s'accroît et que les physiciens et techniciens chinois semblent avoir désormais bien maîtrisé les problèmes de mise au point et de construction de charges nucléaires.

Une autre question se pose alors: où en sont les Chinois dans la réalisation des vecteurs, c'est-à-dire des moyens de transport de ces charges nucléaires? La dernière bombe avait été transportée sur son lieu d'explosion à l'aide d'une fusée d'une portée de 700 à 1,200 km. On n'a encore aucune précision sur les conditions de l'explosion d'essai. La bombe a-t-elle explosé au bout d'une tour? A-t-elle été larguée d'un avion ou transportée par une fusée? Les satellites secrets américains qui survolent la Chine pourraient peut-être la réponse, puisque les services de renseignements américains avaient déjà depuis plus d'un mois que les Chinois se préparaient à un nouvel essai. Il sera donc sans doute possible de savoir si l'explosion a eu lieu sur les lieux de ses préparatifs ou en dehors.

Notre nouvelle menace de grève chez les employés postaux qui allèguent le bris d'un "gentleman's agreement"

OTTAWA. — Une menace de grève postale est de nouveau à l'horizon. Bien qu'encre au stade de rumeur, cette menace pourrait prendre des proportions alarmantes au début de la nouvelle année si le ministère des postes ne consent pas aux demandes des 11,000 membres du Syndicat canadien des employés postaux.

On se souvient qu'un accord conclu entre le gouvernement, les employés postaux syndiqués et le Syndicat des facteurs du Canada, signé le 15 novembre, devait garantir la paix jusqu'au 31 juillet 1967.

A l'heure actuelle, les travailleurs postaux dénoncent le bris d'un "gentleman's agreement", accompagnant le document officiel, et accordant aux commis des postes, qui trient le courrier, ainsi qu'aux facteurs, une augmentation uniforme de 25 cents l'heure.

Cependant, Rick Otto, vice-président du syndicat des travailleurs postaux, a écrit au premier ministre M. Pearson, accusant le ministère de ne

pas s'en être tenu à la lettre non écrite de l'accord. M. Otto affirme que les quelque 3,500 employés à mi-temps des bureaux devraient recevoir la même augmentation que celle qui a été accordée aux employés des bureaux principaux.

Un porte-parole a déclaré mercredi qu'il n'était pas au courant de ce "gentleman's agreement", mais que le ministère avait l'intention, dans un avenir rapproché, d'inviter le syndicat à des discussions au sujet du personnel à mi-temps.

M. Otto a déclaré que son syndicat représente environ 500 employés impliqués dans les revendications. Il a ajouté que l'association des maîtres de poste "n'est qu'un club social qui n'ose pas provoquer la colère du ministre des Postes".

Le porte-parole du ministère a déclaré que l'augmen-

tation uniforme de 25 cents ne saurait être accordée au personnel à mi-temps sans dégrader la relative entre les salaires de quelque 13,000 employés. Ces derniers sont rémunérés à même les revenus du ministère et sont l'entière responsabilité du ministre des Postes. Les employés des bureaux situés dans les grandes villes sont payés à même les revenus consolidés, comme tous les fonctionnaires.

M. Otto a également déclaré que les grands locaux de son syndicat ont déjà laissé entendre qu'ils sont prêts à supporter "une forme quelconque d'action", si la question des employés à mi-temps ne se règle pas.

Le syndicat attend maintenant la réaction de ses membres, et si ceux-ci approuvent des mesures draconiennes, on devra faire appel à un référendum national.

10,000 Canadiens

(Suite de la première page)

La campagne, qui s'intensifie dans tout le pays, prie aussi le gouvernement canadien de demander aux États-Unis de mettre fin aux bombardements au Vietnam du Nord, de reconnaître le Front national de libération comme un des participants essentiels aux négociations de paix et de retirer ses troupes du Vietnam.

La requête demande aussi au Canada de traduire par des actes ses déclarations de bonnes intentions. Cette année, la somme engagée dans la vente de matériel militaire aux États-Unis sera de \$300 millions, souligne Mme Gullen.

Notre édition, dit-elle, fournit aux Canadiens un moyen concret de faire entendre leur voix sur cette question primordiale.

Le BGR propose un minimum gradué d'heures de diffusion sur la fréquence modulée FM

OTTAWA. — Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a proposé hier que l'on respecte un minimum en ce qui a trait aux heures de diffusion sur la fréquence modulée FM quand un poste de radio exploite également l'amplitude modulée AM.

Le BGR suggère que l'on respecte un minimum de deux heures par jour au cours de la première année d'exploitation, quatre heures la seconde année et six heures la troisième année.

Cette proposition a pour but de s'assurer que les postes de

radio qui diffusent tant sur FM que sur AM dans un même rayon présentent des émissions différentes sur les deux réseaux.

On étudiera la proposition à une séance publique du BGR à Ottawa le 31 janvier.

Si l'idée est acceptée, le Bureau propose qu'elle entre en vigueur dès le 1er mars. La décision ne s'appliquerait toutefois pas aux institutions qui ne diffusent pas de messages commerciaux.

On étudiera à cette même séance des demandes pour l'ou-

verture d'un nouveau poste de télévision, de deux postes de radio FM et de cinq postes de radio AM.

La société Radio-Canada présente une demande pour ouvrir un nouveau poste de télévision à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest de même que pour un poste de radio FM à Maniwaki, dans le Québec, à 75 milles au nord d'Ottawa.

La compagnie Radio-Iberville, qui exploite déjà le poste CHRS demande l'autorisation d'ouvrir un poste FM à St-Jean, Qué.

La compagnie Radio CJFP Ltée, qui exploite un poste à Rivière-du-Loup, Qué., demande l'autorisation d'ouvrir un autre poste AM à St-Eustache, située près de la frontière Québec-Maine.

Une autre demande a été soumise pour l'ouverture d'un poste sur la fréquence 1390 dans la région d'Oshawa-Ajax en Ontario.

Enfin, le BGR étudiera la demande de CKAR, Huntsville, Ont., d'ouvrir un poste à Bracebridge et celle de CFAM, Altona, Man., d'ouvrir un nouveau poste à Thornhill.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
CARRIÈRES ET PROFESSIONS
CARRIÈRES ET PROFESSIONS



INGÉNIEURS CIVILS

L'Hydro-Québec est à la recherche de plusieurs ingénieurs civils possédant de l'expérience dans le domaine de la construction lourde.

Les candidats doivent être membres de la Corporation des Ingénieurs du Québec et être intéressés à travailler dans nos chantiers de construction. Le salaire sera en fonction de la compétence, de l'expérience et du lieu de travail de chacun.

Les candidats intéressés pourront se présenter durant la période des fêtes à la direction de l'Embauchage et s'adresser à messieurs Jean-Pierre Vinet, Michel Rochon ou Guy Auger.

75 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 1, Québec

ECONOMISTE EN CHEF

\$16,250 - \$17,400

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien requiert les services d'un économiste senior au poste de chef de la Division consultative en matière économique. Il s'agit, pour un économiste expérimenté en matière de planification et d'analyse économique, d'une occasion sans pareille d'employer ses talents à la résolution des nombreuses difficultés d'ordre pratique qui se posent dans le Nord canadien. Le poste se trouve à Ottawa.

S'adresser par écrit, SANS DELAI, à M. R.J. O'Regan, Commission du service civil du Canada, Ottawa 4, et annexer son curriculum vitae à la lettre.

Prière de rappeler le numéro de renvoi: 67-430-2

CHEF DE SECRETARIAT

Une association d'envergure provinciale ayant ses bureaux à Montréal recherche un chef de secrétariat.

Le poste: sous l'autorité du directeur général; organiser et diriger le service de secrétariat, systèmes, procédures, équipement; coordonner et diriger le travail du personnel clérical (10 personnes environ); diriger les opérations comptables et présenter des rapports financiers périodiques.

Le candidat: gradué d'un cours commercial ou classique, âgé d'au moins 30 ans, bilingue, possédant au moins 3 ans d'expérience dans la direction d'un secrétariat ou bureau d'affaires. Connaissances et expérience en comptabilité.

Conditions de travail intéressantes, bénéfices usuels.

Prière d'envoyer votre demande accompagnée de votre curriculum vitae à:

Case 500, Le Devoir, Mtl.



TRADUCTEUR EXPERIMENTE

NATURE DU TRAVAIL: Traduire les textes de l'anglais au français.

EXIGENCES: Posséder de bonnes connaissances générales et, de préférence, un diplôme universitaire.

SALAIRE: Le traitement est établi d'après compétence et expérience.

LIEU DE TRAVAIL: Siège social, Montréal.

Toutes les demandes demeurent strictement confidentielles. On doit se procurer par écrit une formule "DEMANDE D'EMPLOI" en mentionnant le numéro 66-22 J a:

HYDRO-QUÉBEC

Direction de l'Embauchage
75 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 1, Qué.

MAINTENANT
EN ONDES

SYNTONISEZ

CJRM-FM

93.5 mcs

AU CADRAN FM

LA RADIO PAR EXCELLENCE

BUREAUX ET STUDIOS
3500, Parc Lafontaine
Montréal - Tél.: 527-3651



LA SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

La grève des enseignants semble être inévitable

QUEBEC — Selon M. Robert Tremblay, conseiller technique de la Corporation des instituteurs catholiques du Québec, il semble que la menace de grève des 4,000 enseignants d'écoles primaires et secondaires dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean va devenir une certitude avant la mi-janvier.

"Il n'y a rien qui laisse prévoir que l'on puisse s'entendre par le procédé normal de la négociation. Au milieu de janvier, les jeux vont se faire", a-t-il dit hier dans une entrevue à Québec.

La menace d'une grève des enseignants dans cette région

Congés mobiles: l'arbitre donne raison à la CECM

Un jugement rendu ces jours derniers par un tribunal d'arbitrage donne raison à la Commission des écoles catholiques de Montréal dans le différend qui l'opposait à l'Alliance des professeurs au sujet de la fixation des congés mobiles pour l'année scolaire en cours.

On sait que les autorités provinciales, dans le calendrier scolaire de 1966-67, avaient laissé aux commissions scolaires le choix de fixer elles-mêmes huit congés. Après consultations, la CECM opta pour certaines dates. N'étant pas d'accord sur tous les congés, l'Alliance prétendit que le choix des congés devait faire l'objet non pas d'une consultation mais d'une négociation entre les représentants des enseignants et de la commission scolaire. Le litige fut porté en arbitrage.

Dans un jugement élaboré, le juge François Chevalier signale que, comme le prétendait l'Alliance, la fixation des congés mobiles constitue une condition de travail au sens du code du travail. Mais il ajoute que ce n'est pas à une matière négociable entre les parties en litige aux termes de la loi de l'instruction publique.

Il donne ainsi gain de cause à la CECM qui soutenait 1) que c'est le lieutenant-gouverneur en conseil qui possède l'autorité absolue de légiférer dans le domaine des congés scolaires et 2) qu'en déléguant son pouvoir aux commissions scolaires l'autorité provinciale l'a fait dans des termes qui ne laissent pas de doute quant à son intention de rendre ces commissions maîtresses absolues de la situation.

a notamment fait son apparition après que les 3,918 enseignants de 64 commissions scolaires locales et de quatre régionales ont jugé insuffisantes les dernières offres de l'association des commissions scolaires, le 22 décembre dernier.

Au dire de M. Tremblay, agent négociateur de ces enseignants, la dernière offre des commissions scolaires représentait, et seulement pour un certain nombre d'enseignants, une majoration de salaire d'environ \$100 répartie sur deux ans.

Les négociations en vue d'un nouveau contrat de travail se poursuivent depuis environ huit mois. Advénant un arrêt de travail à la mi-janvier, on estime que plus de 84,000 élèves des niveaux élémentaire et secondaire seraient affectés.

M. Tremblay a expliqué qu'en somme, tout ce que représentaient les offres des commissions scolaires équivalait à des augmentations variant entre \$200 et \$300 pour un contrat de travail d'une durée de deux ans. "Ce qui équivaut à peu près à 7 pour cent de leur salaire annuel", a-t-il dit, notant qu'en deux ans le coût de la vie dans cette région était grimpé de 6,8 pour cent.

Piétres conditions

Selon lui, les salaires et les conditions de travail des enseignants existaient actuellement dans le Saguenay et Lac-St-Jean sont parmi les plus piétres de la province.

"C'est la première convention collective de travail depuis 1953 qui cause tant de problèmes. Nous assistons à un blocage systématique des salaires à un certain niveau", a souligné de porte-parole de la CEC.

Il a estimé que le salaire moyen actuellement payé dans ce territoire est d'environ \$4,500 alors que celui des autres enseignants de la province est sensiblement plus élevé.

M. Tremblay a, par ailleurs, souligné que les parties ne s'entendaient pas sur les conditions de travail des enseignants ainsi que sur la partie des traitements chez les enseignants et enseignants.



CENTVRION
by Society Brand
\$100.

La coupe et le travail de confection des complets Centurion de Society Brand s'inspirent des normes d'excellence les plus élevées. Quant à la qualité du tissu, elle se révèle instantanément à l'oeil et au toucher. A \$100, un Centurion est un placement en élégance vraiment EXCEPTIONNEL.

H. PREVOST
LIMITÉE
406 est, rue Ste-Catherine
angle St-Denis — Tél.: 288-6153
Stationnement gratuit en face à 1290 rue St-Denis



Les pompiers de Montréal ont rapidement maîtrisé hier un incendie qui a éclaté dans une manufacture d'abattage et un magasin du centre de la ville. L'incendie, qui a nécessité trois alarmes, a causé de lourds dommages à ces établissements situés sur la rue Bleury, un peu au nord de la rue Craig. Les flammes menaçaient de se propager aux magasins avoisinants, mais les pompiers ont réussi à les maîtriser en moins d'une heure. Un porte-parole du service des incendies a précisé que le feu s'est déclaré à la suite d'un court-circuit. (Photo Le Devoir)

Les nombreux conflits syndicaux de 1966

**Laberge: "Il n'y a pas lieu de s'alarmer!"
Pepin: "On tient l'ouvrier dans l'ignorance"**

QUEBEC — Commentant l'activité syndicale québécoise durant 1966, le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a dit au cours d'une entrevue que l'année qui s'achève a été marquée par une prise de conscience toujours plus grande chez les syndiqués et par une action politique accrue chez les syndicats.

Pour M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec, la réalisation marquante des relations patronales-ouvrières en 1966 a été les entretiens officiels entre le monde syndical et patronal quant au climat industriel et économique de la province.

Les chefs des deux grandes centrales syndicales québécoises n'ont pas manqué de rappeler les nombreux conflits ouvriers qui ont marqué les 12 derniers mois.

M. Pepin attribue le phénomène de la grève au fait que l'ouvrier n'est aucunement au courant des grandes décisions de l'industrie. A son avis, la grève est le produit inévitable d'un régime où tout est décidé en dehors de l'ouvrier.

"On fait la grève pour s'opposer à des décisions de personnes qui tiennent le sort des ouvriers entre leurs mains, l'employé n'ayant pas dans l'entreprise le statut qu'il devrait avoir", a-t-il renchéri.

Soulignant plus particulièrement le conflit dans les hôpitaux, il a dit que cette grève "a été causée par l'attitude inégale des administrations hospitalières qui ont finalement obligé le gouvernement à mettre ces hôpitaux en tutelle".

Une autre cause des conflits ouvriers, selon M. Pepin, serait le fait que le travailleur voit son pouvoir d'achat diminuer sans cesse, alors que le coût de la vie augmente continuellement.

RELATIONS INTERSYNDICALES

M. Laberge a dit pour sa part qu'il ne fallait pas s'alarmer du grand nombre des conflits ouvriers survenus en 1966, expliquant qu'il s'agit de nombreux conflits de travail.

Il a aussi fait remarquer que l'on a vu plusieurs secteurs de l'industrie se syndiquer.

Parlant ensuite des rapprochements effectués entre la FTQ et la CSN, lors de fronts communs ou de mémoires préparées en commun, M. Laberge a exprimé l'avis que ce phénomène, même sans s'intensifier, allait sûrement se continuer.

M. Pepin a affirmé qu'il n'entretenait aucune objection à des relations plus fréquentes et plus intimes entre les centrales syndicales, ajoutant même qu'il tenterait de découvrir de nouveaux terrains d'entente.

Abordant le sujet de l'expansion de la CSN en dehors du Québec, il a déclaré que les luttes pourraient être dures dans ce domaine. Il a dit qu'il fallait cependant défendre la liberté des travailleurs d'adhérer à l'organisme syndical de leur choix.

L'ANNEE 1967

Les deux chefs ouvriers croient que 1967 devrait être l'année des réunions au sommet des syndicats et du patronat pour tenter de régler les problèmes industriels en évitant les conflits.

Le SPCA de Montréal a entrepris une enquête sur la mort ou la maladie de près de 20,000 poussins qui ont dû être tués la veille de Noël. Le CN avait fait appel à la Société après qu'un chargement arrivé de Winnipeg eut été retourné par une firme de Sherbrooke.

La mer Caspienne, la plus grande réserve de caviar au monde, est menacée de disparition. Les eaux de cette mer intérieure baissent de façon alarmante, par suite de l'activité des puits de pétrole marins et de la construction des grandes centrales électriques.

C'est en 1946 (et non en 1964 comme nous l'avons écrit par erreur) que 3,456,503 enfants canadiens avaient reçu \$245,791,684 en allocations familiales, alors qu'au mois de novembre dernier, 8,877,313 Canadiens de moins de 16 ans avaient reçu en 1965-66 la somme de \$351,734,824 en allocations familiales.

1,000 chrétiens convaincus sont invités à placer leur vie et leur famille sous la protection de Saint-Joseph, à l'occasion du traditionnel pèlerinage du Jour de l'an à l'Oratoire. Le rassemblement se fera à 3 heures du matin à l'église de Saint-Enfant-Jésus, coin boulevard Saint-Joseph et boulevard Saint-Laurent. Les personnes qui ne peuvent faire le trajet à pied peuvent se joindre aux pèlerins en se rendant directement au sanctuaire pour 4 h 30 du matin. D'autre part, la messe de minuit du Jour de l'an à l'Oratoire Saint-Joseph sera précédée d'une heure sainte animée par le P. Charles Dupuis, c.s.c. Le P. Lalonde, supérieur de l'Oratoire, formulera les souhaits du Nouvel an.

La Croix-Rouge fait appel aux donneurs de sang appartenant à tous les groupes RH négatifs pour les malades hospitalisés à Montréal et dans tout l'ouest de la province de Québec. La banque de sang a un besoin urgent de "O", "A", "AB", et "B" négatif. Pour plus amples renseignements, ou pour fixer un rendez-vous, il suffit d'appeler la Croix-Rouge à 937-7761, poste 211. Le sang qui sera donné jeudi et vendredi sera utilisé en cas d'urgence au cours de la longue fin de semaine du Nouvel an.

Le Dr André Pothier, président de l'Association des hôpitaux de la province de Québec, annonce la nomination de M. Michel Dubreuil au poste de directeur général de l'organisme, où il occupait depuis deux ans le poste de directeur général adjoint. Il avait auparavant exercé plusieurs fonctions administratives dans les hôpitaux. M. Dubreuil, âgé de 32 ans, détient une licence en philosophie de l'université d'Ottawa et une maîtrise en administration hospitalière de l'université de Montréal.

M. F.C. Burnet vient d'être promu au poste de directeur des affaires des employés de la Canadian Industries Limited. Auparavant directeur des relations industrielles, il succède à M. D.S. Kirkbride.

M. Jean Fleury, trésorier national de l'Association canadienne du théâtre d'amateurs, vient d'être nommé chef de secrétariat en remplacement de Mlle Marcelle Ouellette. Pour sa part, le comédien Yves Massicotte se joint à l'équipe de l'ACTA au titre d'animateur-co-ordonnateur des Centres du Québec.

Le ministère fédéral des travaux publics vient d'adjuger un contrat au montant de \$32,558 à M. Calixte Pigeon, de Verchères pour des améliorations portuaires à Baie-d'Urfe, sur le lac Saint-Louis.

Le Canadian National vient de publier, à l'intention de ses clients, une brochure de 32 pages qui comporte une documentation complète sur son parc de 91,000 wagons à marchandises.

M. Philippe Guilhem, directeur pédagogique des stages audiovisuels à l'université Laval, effectuera en janvier un stage d'un mois au centre de recherches et d'études pour la diffusion du français à l'école normale supérieure de Saint-Cloud, en France.

Le gouvernement du Québec accordera des prix en argent d'une valeur totale de \$3,000 aux gagnants des concours d'excellence en cours préparatoire à l'enseignement supérieur, et portant sur les trois disciplines suivantes: français, chimie et biologie. Le ministère des travaux publics a adjugé un contrat au montant de \$62,855 à Ouellet Construction, de Matane, pour la construction d'un immeuble fédéral à Paspébiac.

Le premier ministre Pearson participera le 11 janvier aux cérémonies qui marqueront le 152e anniversaire de naissance

Les municipalités emprunteront à 7 pour cent

QUEBEC — Par suite d'un arrêté en conseil adopté par le cabinet Johnson le taux maximum d'intérêt qu'une municipalité peut payer sur un emprunt a été fixé à sept pour cent. Cette mesure fait suite à la loi des emprunts municipaux et scolaires qui fut adoptée par la Législature lors de la dernière session.

Le SPEQ continuera de boycotter le comité du plan de développement

Le Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec a décidé de maintenir son boycottage des travaux du Comité du plan de développement scolaire, estimant que le ministère de l'Education a violé le principe de la consultation par ses directives du 14 octobre aux commissions scolaires.

Le président du SPEQ, M. Claude Proulx, a rendu public une lettre adressée à M. Jean-Jacques Bertrand, ministre de l'Education.

Bien que déclarant que le SPEQ n'est "nullement opposé en principe à l'existence et au fonctionnement du Comité du plan de développement scolaire", M. Proulx dit ne pas voir actuellement comment le SPEQ pourrait "accepter de partici-

Subvention fédérale de \$250,000 à l'Expo, pour le projet Habitat

Jean Marchand participera à un colloque sur la main-d'oeuvre

QUEBEC — La Confédération des syndicats nationaux tiendra, le 15 janvier prochain, un colloque sur la politique de main-d'oeuvre.

Le ministre fédéral de la main-d'oeuvre et de l'immigration, M. Jean Marchand, sera l'un des principaux conférenciers à cette rencontre qui aura lieu dans la capitale.

Les autres conférenciers seront M. Paul Duquette, directeur général de l'exploitation, au ministère de la Main d'oeuvre et de l'immigration, M. Pierre-F. Côté, directeur de la main-d'oeuvre au ministère québécois du Travail, ainsi que M. Marcel Pepin, l'actuel président de la CSN.

OTTAWA — M. John R. Nicholson a annoncé hier que la Société centrale d'hypothèques et de logement avait approuvé une subvention de \$250,000 en faveur de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967.

Le ministre a expliqué que cette subvention va aider à payer le coût des travaux de recherche et de préparation des plans occasionnés par la préparation de l'ensemble domiciliaire Habitat 67.

La subvention a été accordée aux termes d'un article de la Loi nationale sur l'habitation qui prévoit une aide financière du gouvernement fédéral pour des travaux de recherche et d'études techniques en vue d'améliorer les conditions de logement et de mettre en valeur de nouvelles méthodes de construction.

Construction d'un tunnel pour piétons

Un contrat pour la construction d'un tunnel pour piétons et de murs de soutènement pour la fermeture du tunnel Gosford a été accordé hier à Beaver Foundations Ltd. Le contrat est au montant de \$67,338, tandis que les dépenses incidentes s'élèvent à \$44,662.

Le comité exécutif a d'autre part accepté la mise à la retraite du lieutenant-détective

Paris sur les futures évactions des prisons de Grande-Bretagne

LONDRES — Un établissement de jeux de Londres a annoncé hier qu'il acceptait désormais les partis sur les futures évactions des prisons de sa majesté. Un tableau exposé dans la vitrine indique les rapports consentis pour une journée donnée. Les rapports sont doublés lorsque le pari est prédit avec succès de quelle prison l'on s'évadera. Plusieurs paris ont déjà été pris.

Depuis le début de l'année, 603 détenus se sont évadés des prisons britanniques. Toute la nation se passionne pour cette rocambolesque série, qui est devenue le principal sujet de conversation.

D'autre part, le ministère de l'Intérieur a ouvert une enquête à la suite d'une dénonciation qui lui a été adressée par un détenu, accusant un gardien de la prison de Canterbury d'avoir vendu deux clés à un groupe de prisonniers.

En ce qui concerne Frank Mitchell, le "fou à la hache" qui s'est évadé il y a 17 jours, il aurait l'intention de se rendre avant la fin de l'année, mais en grande pompe: il déclarait qu'il avait une conférence de presse sur les conditions de vie à Dartmoor, devant la porte de la prison, avant de réintégrer celle-ci.

Certains journaux publient maintenant des statistiques par prison donnant le classement sur trois colonnes: évadés, repris, courant toujours. Ces statistiques sont fidèlement copiées sur les tableaux de classement des championnats de football qui donnent l'ensemble des résultats pour les matches gagnés, nuls et perdus. Dartmoor même avec un point d'avance sur une obscure prison du Staffordshire.

Mais derrière cette volonté humoristique de tout voir sous l'angle sportif, une certaine inquiétude règne dans le public: comme il est habituel dans des cas semblables, les mécontents voient dans l'insécurité des prisons une preuve de plus de la décadence du pays.

M. Roy Jenkins, ministre de l'Intérieur, est rentré précipitamment à Londres hier écourtant ses vacances de Noël. Le plan de réforme que lui a remis Lord Mountbatten, que le gouvernement avait chargé de procéder à une large enquête, prévoit des solutions à long terme. Dans l'immédiat, M. Jenkins paraît paralysé.

Il est très conscient du fait que l'une des raisons pour lesquelles les évactions se sont récemment multipliées est le conflit qui l'oppose aux directeurs et gardiens de prisons.

ASSURANCE AUTOMOBILE
L. M. DESILETS
Montréal 861-5395
St-Hilaire 467-5636

Du soleil sur votre table, avec un vin du Portugal

La vente du Times et l'avenir du Devoir

A Londres, ces jours-ci, s'est consommée une transaction que peu de gens eussent crue possible il y a à peine un an. Lord Thomson, propriétaire de la plus puissante chaîne de journaux au monde, s'est vu accorder par le gouvernement travailliste de M. Wilson l'autorisation d'acquiescer le "Times". Le journal intellectuel par excellence, celui qu'on considérait longtemps comme la voix de la Grande-Bretagne, devient ainsi partie intégrante d'un empire qui s'est plutôt distingué par ses succès commerciaux que par son souci de l'excellence intellectuelle. C'est un siècle et demi d'histoire qui prend fin autour d'une table de négociations.

Le "Times" était peut-être devenu, ces dernières années, moins distinctif, plus semblable à d'autres journaux. Il avait quelque peu perdu cette autorité morale et intellectuelle qui en faisait le journal le plus influent de l'Angleterre. Il n'en restait pas moins un journal de très haute qualité, imperméable aux pressions de l'extérieur.

Ce qui a précipité la vente du "Times", ce sont, en définitive, les nouvelles exigences financières et techniques que comporte la publication quotidienne d'un journal à fort contenu intellectuel. Les journaux doivent payer, de nos jours, des salaires élevés à leurs collaborateurs. Ils doivent, de plus, se doter, à une fréquence de plus en plus exigeante d'instruments techniques très coûteux qui deviennent vite démodés. Ils doivent, en retour, subir, de la part de la télévision, une rude concurrence qui affecte sérieusement leurs revenus publicitaires et limite gravement leurs possibilités de diffusion. En fin de compte, seuls peuvent survivre, apparemment, les journaux qui jouissent à la fois d'une direction vigoureuse et de réserves financières puissantes.

Dans le cas du "Times", rien ne laissait soupçonner un manque de ressources financières. En mai 1965, le journal s'installait, en effet, dans un nouvel édifice qui avait coûté plus de \$6 millions. S'il faut en croire le rapport de la Commission britannique des monopoles, c'est plutôt la direction qui a fait défaut. Celle-ci semblait avoir perdu confiance en sa propre aptitude à surmonter les obstacles qui se dressaient sur sa route. Elle a décidé de piler bagarre avant que ne survienne une catastrophe. On a bien exigé, pour la forme, certaines garanties morales du nouvel acquéreur. Ces garanties ne changent rien à la réalité. Désormais, Lord Thomson pourra orienter le "Times" comme il l'entendra; personne ne pourra lui porter obstacle.

Cette histoire peut paraître lointaine. Elle est, au contraire, très proche de celle qui vit au jour le jour un organe comme *Le Devoir*.

L'année qui s'achève n'a pas été mauvaise pour *Le Devoir*. Une fois ins-

crits les amortissements et les réserves d'usage, l'exercice se terminera, tout compte fait, par un léger surplus. Mais ce surplus ne saurait masquer une réalité que les événements nous ont brutalement rappelée le printemps dernier. Cette réalité, c'est le caractère terriblement désempé et fragile de l'équipement qui sert tous les jours à produire *Le Devoir*.

Le Devoir est aux prises avec une situation qui comporte, à vrai dire, trois issues. Ou les administrateurs continuent d'user jusqu'à la dernière limite l'équipement actuel; ils acceptent alors d'attendre passivement le jour fatidique de l'implosion totale et ils se résignent, au mieux, à voir décliner peu à peu l'entreprise. Ou ils décident d'acquiescer un équipement neuf; ils acceptent alors de charger l'entreprise d'un fardeau financier qui risque d'être trop lourd pour ses moyens ou de lui créer une situation de dépendance dangereuse vis-à-vis des bailleurs de fonds extérieurs. Ou ils décident enfin de choisir, ainsi que le recommandent de nombreux experts, la voie d'un recours à des moyens techniques extérieurs, dont les modalités restent à déterminer.

Depuis quelque temps, les administrateurs de l'Imprimerie Populaire étudient les différentes options qui s'offrent à eux. Ils observent ce qui se passe dans les autres journaux. Ils voient, avec un intérêt un peu mélancolique mais aucunement jaloux, les autres entreprises se doter de moyens de production modernes. Une chose est désormais claire à leurs yeux. Ils ne pourront indéfiniment rester assis sur la clôture. Il est fort probable qu'ils devront prendre, en 1967, une décision capitale.

Contrairement à ce qui vient de se produire pour le "Times", les dirigeants de l'Imprimerie Populaire ne songent aucunement à une décision qui altérerait en quelque manière l'indépendance et l'originalité du *Devoir*. Ils n'envisagent en rien une décision qui aliénerait en faveur d'intérêts particuliers la propriété ou le contrôle du journal. Ils croient possible et nécessaire de maintenir un *Devoir* foncièrement libre et indépendant. Mais ils comprennent aussi que l'inaction serait présentement le pire ennemi d'une indépendance dynamique.

Le Devoir doit demeurer, malgré les circonstances très difficiles d'aujourd'hui, un bien national, un bien qui, appartenant en propre à personne, soit vraiment la propriété de tous les Canadiens français. La direction est prête à consacrer à cette noble tâche toute son énergie. Elle espère obtenir, en retour, la compréhension et l'appui renouvelés de tous ceux qui croient, chez nous, à la nécessité d'une presse quotidienne entièrement vouée à l'avancement des nôtres et au service du bien public.

Claude RYAN

La révolte de l'Afrique portugaise

Les récents incidents de Macao et de l'Angola ont attiré de nouveau l'attention sur l'empire portugais le plus précisément sur les provinces portugaises d'outre-mer, selon l'appellation officielle depuis 1951. On sait que l'ensemble de ces territoires ultra-marins (802.000 milles carrés, 15 millions d'habitants, alors que le Portugal métropolitain compte 9.500.000 habitants sur 35.500 milles carrés) forme le "dortoir" des grands empires modernes. La plus grande partie s'en trouve de loin en Afrique (Angola, Mozambique, Guinée portugaise, îles du Cap Vert), le reste comprenant en Asie et en Océanie: Macao, Timor, les îles Sao Tomé et Principe. (Les territoires de l'Inde portugaise ont été occupés par l'Inde en 1961 et intégrés à l'Union indienne).

La souveraineté portugaise ne subsiste à Macao que par la tolérance de Pékin. Le petit territoire portugais présente en effet pour la Chine des avantages d'ordre économique, financier et psychologique semblables à ceux qu'offre Hong-Kong mais, il va de soi, beaucoup moins importants. La crise qui a éclaté à la mi-décembre et l'empressement avec lequel l'administration portugaise locale a souscrit à la plupart des exigences de Pékin ont rappelé la fragilité du présent statut de Macao. C'est une "province d'outre-mer" en survis.

Beaucoup plus importante est l'affaire de l'Angola et, au-delà, la lutte engagée depuis plusieurs années par les nationalistes africains pour l'émancipation des territoires portugais. Au Mozambique comme en Guinée et en Angola, l'armée portugaise affronte une rébellion qui a pris la plupart du temps la forme d'une lutte de guérilla. Elle dure depuis plus de cinq ans en Angola et depuis deux ans environ, au Mozambique. Mais l'attention internationale a été attirée par beaucoup d'autres événements avec le résultat que la guerre en Afrique portugaise est une sorte de guerre oubliée.

Après les succès initiaux dus à l'effet de surprise, dans la période 1961-62, les nationalistes africains se sont heurtés à une résistance croissante puis à une contre-offensive victorieuse des forces portugaises. Si les rebelles paraissent désormais installés dans une large partie de la Guinée portugaise, leur position est beaucoup moins forte aujourd'hui en Angola qu'elle l'était voici trois ans. Une certaine lassitude a gagné les combattants, cependant que la violence rivalise entre les deux organisations nationalistes de l'Angola était une cause supplémentaire de faiblesse.

Contrairement à la France et à la Grande-Bretagne, le Portugal s'accroche avec la dernière énergie à ses provinces d'outre-mer et le gouvernement Salazar reste résolu à les défendre contre ce qui est, selon lui, une agression principale fomentée de l'extérieur. Aussi, Lisbonne n'a-t-il pas hésité à affecter jusqu'à 40% du budget national à la défense, c'est-à-dire essentiellement à la répression de la rébellion en

La révolte de l'Afrique portugaise dans le monde

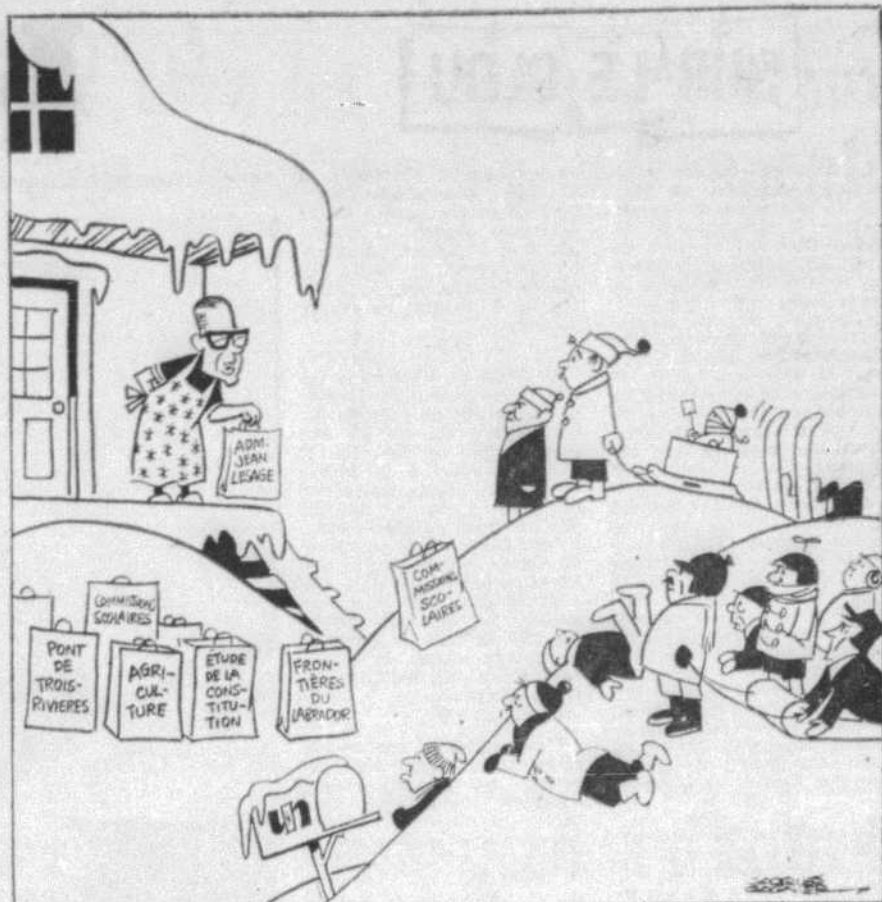
Afrique portugaise. Il a dépensé des dizaines de milliers d'hommes: on estime que les forces portugaises comprennent actuellement 60.000 soldats en Angola, 40.000 au Mozambique, sans compter les milices locales et la police formées d'autochtones et de colons portugais. Cet effort énorme, compte tenu des ressources du Portugal, a eu pour effet, de moins dans l'immédiat, de stopper les progrès de la rébellion et de ramener sous contrôle portugais des régions qui y avaient pratiquement échappé.

Isolé, le Portugal continue de faire front. Insensiblement, les appels aux dénonciations de l'O.N.U., aux avertissements de ses alliés occidentaux, à la rupture des relations économiques et diplomatiques avec la plupart des pays africains indépendants, Lisbonne s'acharne à préserver sa souveraineté sur des territoires portugais depuis trois à quatre siècles et dont il affirme que la population entend demeurer portugaise.

Officiellement, il n'y a jamais eu de ségrégation raciale dans les territoires portugais et il est vrai que les mariages mixtes y furent relativement nombreux. Mais le travail forcé existait jusqu'à récemment de même qu'une certaine forme de discrimination, abolie par un décret de 1961 sur "l'égalité politique et constitutionnelle" de tous les habitants et la suppression du statut des indigènes. Comme il arrive fréquemment, l'agitation et la rébellion ont provoqué des réformes qui s'imposaient depuis longtemps: mesures sociales, habitat populaire, multiplication des écoles et lycées, création d'universités, etc. Ni l'intégration raciale, ni les réformes ne sont de nature à amener les nationalistes à renoncer à leur combat.

Il faut dire que le Portugal a profité de la division nationaliste, surtout en Angola. Ce n'est que tout récemment (gouvernement de l'Angola en exil) de Holden Roberto et le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola, de A. Neto, ont conclu un accord mettant fin à leur rivalité souvent sanglante. De plus, le caractère désordonné du concours fourni aux nationalistes angolais par les États africains indépendants a contribué à leur victoire. L'appui dispensé au FLN par le Maroc et la Tunisie a eu des effets psychologiques désastreux sur le moral des troupes rebelles. Enfin, l'attention de l'opinion mondiale a été attirée sur bien d'autres événements depuis 1961, le Vietnam en premier lieu.

Militairement et politiquement, les nationalistes africains ont été tenus en échec dans les territoires portugais. Mais la rébellion n'est point éteinte, il s'en faut. Le Portugal ne pourra pas indéfiniment soutenir l'effort qu'il consent depuis cinq ans. Le régime qui succédera à celui de M. Salazar voudra sans doute négocier avec les dirigeants nationalistes qui, malgré des revers provisoires, ont pour eux le sens de l'histoire et l'avenir. L'idée même d'une association volon-



Qui c'est qui va faire les commissions?

LA CHINE ROUGE CHANGE DE VISAGE

2 — L'épuration n'est pas sanglante

par Jean-Pierre Brulé

Pour en mieux saisir la signification, une courte rétrospective nous semble nécessaire. Après plusieurs étapes successives de mise au pas de l'administration et notamment de l'armée — limogeage du ministre de la défense et chef d'état-major général des armées et de l'économie — le régime entend maintenant se pencher contre le "révisionnisme" des intellectuels: l'Intelligence constituant, dans l'arsenal communiste, un secteur essentiel dont la valeur offensive est au moins égale à celle de l'armée.

Universitaires et intellectuels se trouvant ainsi sur la sellette, le "front culturel" tant pour le nouveau régime aussi vital que le "front de l'épée". Toute nostalgie du passé est donc dénoncée comme révisionnisme. Les universités se voient reprocher leur mandarinisme.

Le durcissement se manifeste tout au long de cette année avec la mise en route du mouvement de rectification qui n'épargne même pas les hautes autorités du P.C. Fait significatif, c'est le quotidien de l'armée — *Jieganjun Bao* — qui est l'instrument de l'offen-

sive contre les intellectuels chinois.

Si les révolutions exigent fièvre et zèle, il leur faut aussi des boucs émissaires: la romancière Tang Lin, amie d'enfance de Yang Kai Kwei (première femme de Mao), l'une des premières à rejoindre Mao à Yanan; même l'orthodoxe militant Chou Yang, trente ans de combat dans les rangs communistes, directeur adjoint de la culture et de la propagande au Comité central du P.C. et qui reconnaissait 20% d'intellectuels ayant réussi à assimiler la méthode dialectique, 20% d'autres, plus hésitants que marxistes et 60% d'idéologues disponibles!

Et aussi Teng Tu, rédacteur du *RENMIN RIBAO*, le ministre de la Culture, le plus célèbre écrivain chinois de ce siècle, Mao Tun; son successeur Lu Tung I, vieux compagnon de Mao, subira le même sort que vont aussi partager la redaction du *RENMIN RIBAO* et la section pékinoise du P.C. Viendra le tour de Kuo Mo Ja, une des lumières de la culture chinoise, traducteur de Goethe; du maire de Pékin, Pen Chen un "dur", l'un des "Sept Grands" du régime.

Les uns et les autres qui doivent quitter leur place ou rétrograder, gardent cependant leur tête, vendons au moins cette justice à la Chine de Mao. Alors qu'en U.R.S.S., au temps de Khrouchchev, présenté à l'Occident comme un "libéral", on comptait une condamnation à mort tous les quatre jours...

Mais réformer les intellectuels chinois n'était évidemment pas suffisant. Il fallait bien en former de nouveaux. Et c'est ici qu'interviennent les Universités.

Pour imposer un enseignement conforme à l'idéologie partisane, il importait que la culture fut domestiquée et que les intellectuels et les éducateurs fussent tout entiers gagnés à la cause communiste.

Des intellectuels de talent et de grand renom, Lao Shen, Tsao Yu ou encore Li Chien Wu, sont tout naturellement passés au communisme par un processus d'accontumance, d'opportunisme et de cynisme qui est le même dans tous les pays communistes, et dont le drame a été parfaitement décrit par Czeslaw MILOSZ dans "La pensée captive". Dès lors, ils sont perdus pour la culture originale chinoise.

Aux "rochers poétiques" (gavies échouées de Ju Peou, philosophes rêvant au pied des cascades) bannis, succèdent des thèmes nouveaux, virils (cheminées d'usines, portraits des "volontaires", de héros du travail, de faits notables de la guerre de Corée). Enseignement, littérature, sculpture, peinture, gravure, musique, cinéma, théâtre, tout enfin est en même temps atteint par ce que les communistes nomment la "remise dans le moule".

Pour ce qui concerne plus spécialement l'enseignement, nous nous contenterons de rappeler que traditionnellement en Chine, l'intellectuel était celui qui méprisait le travail manuel. Orfevre en la matière, Mao Tsé-toung, le révolutionnaire qui est aussi un lettré, poète à ses heu-

res, ne s'en est guère caché. Écoutons-le: "... J'ai débuté dans la vie comme étudiant et j'ai acquis les habitudes d'étudiant; j'aurais cru manquer de dignité en faisant le moindre travail manuel, comme, par exemple, porter moi-même mes bagages."

Or, dans un discours publié en brochure au chef de la section de propagande du Comité central du P.C. proclame: "le principe de la séparation du travail intellectuel et du travail manuel prédominant durant plusieurs millénaires, ne répond pas aux besoins de la construction socialiste. L'éducation doit se mettre au service de la politique, elle doit être combinée avec le travail productif. L'éducation doit être dirigée par le P.C. voilà trois principes indissolublement liés. Nos élèves deviendront en même temps des ouvriers et des paysans, et les ouvriers et les paysans seront en même temps des élèves: les uns et les autres étant des embryons de la société communiste. Il s'agit là d'une révolution qui renverse la tradition vieille de plusieurs millénaires existant dans le travail éducatif (p. 31). Dans un style communiste, à savoir: oser balayer tous les vieux mythes, éliminer le dogmatisme, penser, parler et agir avec courage et hardiesse, saisir un esprit créateur pour combiner la vérité universelle du marxisme avec la réalité concrète de notre pays, on ne pourra pas sortir victorieux de cette lutte. L'éducation relève de l'idéologie, elle doit se mettre au service de la politique (p. 33). En menant la lutte contre l'éducation bourgeoise, et pour l'application des principes du P.C. dans le domaine de l'enseignement, nous pourrions réaliser notre révolution culturelle (p. 35)..."

Du neuf? Assurément. Quant au raisonnement: Nous constatons qu'en voulant abolir l'opposition millénaire (1) entre le travail manuel et le travail intellectuel, les dirigeants communistes se heurtent au mur extraordinairement solide des traditions.

Le quotidien de Pékin reconnaît amèrement: "La politique du P.C. était de laisser les intellectuels travailler pour le pays et de leur donner ainsi l'occasion de remplacer graduellement leurs conceptions bourgeoises par des conceptions prolétariennes. Cependant, les conceptions bourgeoises sont profondément enracinées en eux, et il est parfois très difficile de changer leurs conceptions idéologiques" (*RENMIN RIBAO*, 18 juillet 1966).

(Bureau international de la presse)

(1) Confucius condamnait la combinaison de l'éducation avec le travail productif. Il alla même jusqu'à qualifier Fan Tei, son disciple "d'homme vulgaire" parce qu'il lui recommandait de "lutter à l'agriculture, au jardinage". "Ceux qui travaillent intellectuellement gouvernent, les autres, ceux qui travaillent manuellement sont gouvernés par les autres et les nourissent". Mais les actuels "souverains" chinois qui se réfèrent à Confucius et à Mencius ont-ils osé rappeler que ce dernier a un jour assuré: "Le peuple le bien le plus précieux, c'est en même temps le plus difficile à gouverner. La souveraineté n'est que négligence."

Devant le vote de grève des enseignants de Montréal — 1

Les difficultés au chapitre de la sécurité syndicale

par Vincent PRINCE

Les professeurs à l'emploi de la Commission des écoles catholiques de Montréal ont décidé de faire la grève, à partir du 13 janvier prochain, à moins qu'ils n'arrivent d'ici là à une entente satisfaisante avec la partie patronale.

Comme les pourparlers entre les deux parties se poursuivent toujours, sous la présidence d'un conciliateur provincial, tout espoir d'en arriver à un règlement à l'amiable avant la date fatidique ne doit donc pas être écarté. Par contre, ce serait se bercer d'illusions que de croire que tout s'arrangera facilement. Enseignants et dirigeants de la C.E.C.M. restent encore fort éloignés les uns des autres.

Essayons plutôt de voir ici les problèmes tels qu'ils se présentent en ce moment et d'analyser objectivement les éléments possibles de solution. En gros, on le sait, ce que les enseignants désirent, c'est qu'on les traite comme des professionnels. Avec tout ce que cela comporte dans la pratique.

Je crois que la Commission scolaire, tout comme le public en général d'ailleurs, est désireuse de reconnaître ce statut professionnel à ses maîtres. Le peuple québécois sait que l'éducation doit être sa principale préoccupation et que la priorité, à l'intérieur du système d'éducation, doit aller aux professeurs. Tout doit être mis en œuvre pour assurer la stabilité et le perfectionnement du personnel enseignant.

Pour atteindre cet objectif, il est impérieux que les professeurs bénéficient de la plus grande sécurité possible d'emploi, qu'ils aient une voix au chapitre dans l'élaboration des politiques scolaires et qu'ils soient rémunérés selon leur mérite. Ça, c'est le triple côté paternel du problème. Le reste n'est que vœux pieux.

SECURITE DE L'EMPLOI

Prenez, dans ce premier article, le cas de la sécurité de l'emploi. Celui de demain sera consacré aux questions d'ordre purement professionnel, tandis que le troisième et dernier, samedi, abordera l'aspect des salaires et bénéfices marginaux.

Encore une fois, il faut être d'accord sur la nécessité pour le professeur de s'assurer d'une continuité dans l'emploi. Si la carrière n'est pas à l'abri de l'arbitraire ou de l'injustice, elle n'attirera jamais que les ratés ou de rares idéalistes.

A cet égard, la seule protection véritable pour le professeur comme pour tout autre salarié, c'est le syndicalisme. Syndicalisme et professionnalisme ne sont pas des termes qui s'opposent. Sans le syndicalisme, les professeurs pourraient bien parler, aujourd'hui, d'un statut de professionnel, mais ce ne serait qu'un rêve. Ils seraient des professionnels en haillons.

Or, disons-le immédiatement, sur ce point de la protection syndicale, la C.E.C.M. leur fait dans le projet de contrat actuellement en discussion, des propositions dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elles sont, de façon générale, une base acceptable de négociation. Il y aura cependant des points à retenir substantiellement.

La C.E.C.M., par exemple, a accepté d'accorder aux associations qui négocient avec elle (l'Alliance, d'une part, et la Fédération anglaise catholique) ce qu'on appelle l'arbitrage syndical imparfait mais qui, en pratique, est un atelier syndical à peu près parfait. Jusque-là, on avait à la C.E.C.M. la formule Rand. Dorenavant, ce sera une condition d'emploi et de maintien dans l'emploi que de faire partie de l'un ou l'autre de ces syndicats. C'est un progrès très considérable.

Le seul point en litige ici concerne le sort des professeurs qui seraient mis à la porte de leurs syndicats. Ces derniers acceptent que la C.E.C.M. ne soit pas alors tenue de rompre "ipso facto" leur engagement, tandis que la partie patronale voudrait qu'on dise tout simplement qu'elle peut garder n'importe quel professeur ainsi rejeté par son syndicat.

En somme, la partie syndicale voudrait que chaque cas soit étudié quant au fond, probablement, et fasse, au besoin, l'objet d'un grief. La C.E.C.M. voudrait agir seule, au moins dans certains cas. Les deux parties devront faire à ce propos un compromis car leur attitude respective est assez indéfinissable. Il est évi-

dent, par exemple, que si un professeur est rayé des cadres de son association pour refus de payer sa contribution, la C.E.C.M. de droit comprendra qu'elle ne peut décemment le garder à son emploi. Elle renierait un principe qu'elle a accepté. On pourrait concevoir également qu'une rupture de service s'impose si le professeur a été rejeté de son association syndicale pour manquements graves et répétés à l'éthique professionnelle.

D'autre part, le syndicat reste trop dans la vague avec son "ipso facto". Il y aurait lieu de préciser les cas où une expulsion du syndicat entraînerait automatiquement une rupture de service afin que, pour le reste, la C.E.C.M. garde toute sa liberté d'employer. En d'autres termes, il faut ici un compromis et celui-ci n'est sûrement pas impossible à atteindre. La rupture vient d'ailleurs qu'on le recherche sérieusement et qu'on soit à la veille de le mettre au point.

AUTRES CLAUSES

La C.E.C.M., en général, ne paraît pas vouloir paralyser l'activité syndicale de ses employés. Ainsi le droit d'affiliation des avis syndicaux dans ses établissements n'est nullement en cause. Elle ne refuse pas non plus aux représentants syndicaux d'effectuer des visites dans les diverses écoles pour y rencontrer le personnel enseignant, pourvu que ces visites ne nuisent pas à la bonne marche de ces mêmes écoles. Elle accepte aussi de transmettre au syndicat copie de tous règlements, résolutions, avis, directives ou communications concernant le personnel enseignant et l'organisation des écoles. C'est peut-être une ligne de conduite dictée par le simple bon sens, mais il n'est quand même pas mauvais de la signaler.

Les deux parties en sont également venues à un accord jusqu'ici sur ce qu'on appelle les congés pour affaires syndicales. Le nombre de ces congés a été accru par rapport à la dernière convention. On s'est convenu, de même, qu'un professeur convoqué chez un représentant de l'autorité peut se faire accompagner du délégué (syndical) de son école ou d'un représentant de son association. Il est aussi admis qu'un professeur peut bénéficier de congés pour tenter sa chance dans la vie publique.

LES CONGEDIEMENTS

Par contre, reconnaissons-le, il y a un accrochage majeur sur la question des congédiements. Le syndicat voudrait que tous les congédiements de professeurs pussent faire l'objet de griefs et d'arbitrage. La C.E.C.M., se retranchant derrière l'article 203 (2e paragraphe) de la Loi de l'instruction publique, estime qu'il serait illégal pour sa part d'accepter l'arbitrage dans les cas couverts par ce fameux article 203.

Cet article 203 (2e paragraphe) fait un devoir aux commissaires et syndicats d'écoles "de résister l'engagement des instituteurs et institutrices pour cause d'incapacité de remplir leurs devoirs, d'insubordination, d'inconduite ou d'immoralité, après mûre délibération, à une session convoquée à cette fin".

A notre humble avis, c'est donner à cet article un sens qu'il ne saurait avoir. Cette interprétation rigoureuse équivaut à fausser le jeu normal des relations patronales-syndicales. Certaines commissions régionales, à ce qu'on nous dit, ont ignoré cet article pour accorder le droit à l'arbitrage dans tous les cas. La C.E.C.M. devrait faire de même. Autrement, elle tombe dans une forme d'arbitraire largement dépassée.

CONGES DE MATERNITE

Il y a encore désaccord au chapitre des congés de maternité. Pour les enseignantes, il s'agit d'un point important. Le congé de maternité ne rompt pas les liens d'engagement et permet de retrouver le même emploi ou l'équivalent pourvu que le retour à l'école se fasse dans un certain laps de temps.

Le syndicat soutient que la partie patronale veut lui enlever à ce chapitre des gains déjà réalisés. Il se plaint surtout du fait que la C.E.C.M. voudrait forcer une institutrice qui aurait un enfant pour la fin de novembre à ne pas commencer l'enseignement en septembre.

Nous ne croyons pas que la C.E.C.M. veuille ici punir les institutrices concernées, elle desire simplement épargner aux

enfants les inconvénients de changements trop fréquents chez leurs professeurs. Par contre, comme il s'agit de cas où la tricherie est toujours bien possible, il nous semble qu'on pourrait s'en tenir à mentionner la date limite où une institutrice doit quitter son poste avant la naissance de son enfant, et de permettre simplement à celles qui le désirent de ne pas commencer l'enseignement en septembre si la naissance est prévue pour les deux ou trois prochains mois. En somme, le compromis se justifierait par la difficulté d'appliquer la clause que la C.E.C.M. voudrait imposer.

PROMOTIONS ET ANCIENNETE

Selon le syndicat, il y aurait une autre "bataille en règle" en ce qui concerne les promotions. Le texte syndical se lit comme suit: "Pour les promotions, la Commission tient compte des facteurs suivants: qualifications, compétence, expérience et ancienneté, tout en attachant une importance particulière aux aptitudes spécifiquement requises pour occuper le poste à combler. Lorsque deux ou plusieurs candidats répondent aux exigences d'un poste de façon similaire ou équivalente, l'ancienneté prévaut".

C'est un texte qui nous paraît fort acceptable. D'ailleurs, qu'il a-t-il de si différent dans la contre-proposition patronale? Celle-ci dit: "Pour les promotions, la Commission attache une importance particulière aux aptitudes spécifiques requises pour occuper le poste à combler, tout en tenant compte des facteurs suivants: compétence, qualification et expérience". Expérience nous semble être synonyme d'ancienneté. Dans le texte syndical, l'ancienneté n'entre en ligne de compte que si tous les autres facteurs sont égaux. Beaucoup de conventions comportent des clauses dans le même sens et le patron n'a pas été empêché de diriger son entreprise. Nous comprendrions mal que la C.E.C.M. risque une grève sur ce seul point.

Le syndicat est aussi désireux, et nous le comprenons, de prévoir l'application du principe de l'ancienneté dans le cas des réductions de personnel. La clause qu'il a insérée, à ce propos, dans son projet de contrat, devrait être précisée pour bien indiquer que l'ancienneté devrait jouer à l'intérieur de catégories à déterminer et non de façon absolue. Pourtant, compte tenu de cette observation, la C.E.C.M. ne devrait pas s'opposer à ce que le projet de convention comporte un tel élément de sécurité pour ses employés. Le fait qu'une réduction de personnel soit à peu près inévitable, n'est pas un argument valable pour s'opposer à une demande du genre. Encore une fois, des clauses de ce genre existent dans plusieurs conventions.

Par contre, on comprend aisément l'hésitation de la C.E.C.M. à accepter l'article 25.00 du projet de convention des enseignants. Le syndicat voudrait que le professeur qui agit comme "délégué" dans une école ait "droit d'enquête sommaire immédiate sur tout changement dans l'application de la présente convention, sur toute prétendue violation de la convention et sur toute situation qu'un professeur lui indique comme étant injuste". Que le syndicat se contente de faire reconnaître qu'un professeur a le droit d'agir comme son représentant à l'école et laisse tomber le terme "enquête" ou, au moins, qu'il précise bien d'avance le rôle de ce délégué. Telle que rédigée, cette clause pourrait conduire à bien des abus, et déclencher une grève pour gagner ce point serait une erreur sérieuse.

On pourrait citer encore d'autres points d'accrochage entre les deux parties, à ce chapitre de la sécurité de l'emploi ou sécurité syndicale, mais ils sont mineurs. Notre impression, en résumé, d'ailleurs, c'est que les désaccords profonds ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait le croire. Le syndicat, d'une part, est peut-être pressé dans l'obtention de certains droits et la partie patronale hésitante à ouvrir la machine, mais la bonne volonté est sûrement pas d'un seul côté.

La C.E.C.M. n'est pas antisyndicale pas plus que le syndicat ne veut déposséder le patron de ce qui lui revient. Mais la rédaction de textes légaux est toujours un travail ardu. Le cas présent n'échappe pas à la règle générale.

DEMAIN: les clauses professionnelles du projet de convention.

MONTREAL, JEUDI, 29 DECEMBRE 1966

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur
André LAURENDEAU, Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SACRIOL
Directeur de l'information: Mario CARDINAL
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 431 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seule la presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$28.00, 6 mois \$15.00, 3 mois \$8.00. A l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi: 12 mois \$8.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en omnibus et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361



M. FRANÇOIS MITTERRAND

Quel attrait aura pour l'électeur l'alliance — enfin conclue — entre le P.C. et la fédération de la gauche?

par Maurice HERR

C'est une bûche de Noël d'assez belle apparence que M. MITTERRAND et le parti communiste ont offert à leurs électeurs en signant un accord électoral à quelques semaines de la grande consultation populaire du printemps 1967.

Mais pour alléchant que soit le gâteau vu de l'extérieur sa dégustation par les uns et par les autres peut réserver pas mal de surprises plus ou moins désagréables. M. WALDECK ROCHET, secrétaire général du parti communiste et M. MITTERRAND, président de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste avaient l'un et l'autre la sourire en présentant à la presse le fruit

de leur laborieuse pétrissage, peut-être pas pour les mêmes raisons et il aurait été curieux d'analyser les arrière-pensées des deux hommes au moment où ils apposaient leurs signatures au bas du document élaboré en commun et qui est bien plus un catalogue de points de convergence que de désaccords entre la gauche et l'extrême gauche qu'un programme politique commun éventuellement appelé à se transformer.

Néanmoins, les faits sont les faits. Il y avait plus de vingt ans que la gauche démocrate et socialiste d'une part et l'extrême gauche d'autre part ne s'étaient pas rencontrées autour d'un tapis vert. Même si l'accord conclu entre elles est aussi creux qu'un radis avancé, l'événement est important du point de vue politique. Apparemment, c'est M. MITTERRAND qui a gagné. Secondé avec efficacité par M. Guy MOLLET, il a manoeuvré assez habilement pour enfermer le parti communiste dans ses propres pièges. Depuis de longs mois, celui-ci réclamait à tous les échos la mise sur pied d'un programme commun de toute la gauche et exigeait un accord national de désistement pour les prochaines élections étant entendu qu'il serait, lui, parti communiste, l'allié exclusif de la Fédération de M. MITTERRAND.

Ni sur le premier point, ni sur le second M. WALDECK ROCHET n'a obtenu satisfaction. Le P.C. sera certes l'allié "privé" de la Fédération mais celle-ci s'est réservée la possibilité d'agir en faveur de tel candidat "républicain" — c'est-à-dire "centriste" — qui aurait les meilleures chances de faire échec à un candidat gaulliste. Quant au programme commun, il n'en est guère question dans l'accord conclu.

L'énumération des intentions convergentes des deux parties de gauche pourrait tout aussi bien être contresignée par les candidats gaullistes de la Ve République sauf en ce qui concerne la "force de frappe" atomique. Le véritable ciment de la coalition se situe dans la recherche du "meilleur moyen d'éliminer le pouvoir personnel et d'instaurer une démocratie véritable reposant aux intérêts des travailleurs du peuple et de la nation".

Donc, éliminer d'abord, ensuite on verra.

Cependant, à l'inverse de la majorité gaulliste qui ne présentera qu'un seul candidat aux couleurs de la Ve République dans chacune des 487 circonscriptions, la gauche et l'extrême gauche auront cha-

cune leur porte-drapeau au premier tour. L'accord M. MITTERRAND - ROCHET prévoit qu'au second tour, c'est le mieux placé des candidats de gauche qui demeurera en piste, appuyé par tous les suffrages de la coalition. Sur ce point M. MITTERRAND et MOLLET ont peut-être fait un marché de dupes, car il est certain que c'est le parti communiste qui sera le plus grand bénéficiaire du système de désistements ainsi élaboré.

Aux élections de 1962, aucun accord préalable n'avait été conclu entre la gauche et l'extrême gauche. Cependant, plus de la moitié des députés radicaux et socialistes — dont M. Guy MOLLET lui-même — n'avaient pu se faire élire grâce au désistement en leur faveur des candidats communistes. Dans certains cas, les amis de M. WALDECK ROCHET avaient poussé "l'abnégation" jusqu'à se retirer et à faire voter pour un concurrent socialiste arrivé après eux au premier tour mais psychologiquement en mesure de mieux se comporter au second tour.

Il n'en ira pas de même cette fois et le P.C. a bien précisé que le candidat de gauche le mieux placé pour battre le gaullisme sera celui qu'aura désigné le suffrage universel, c'est-à-dire celui qui sera arrivé en tête au premier tour. Ce sera le plus souvent le cas des communistes. Le Parti communiste estime que ses forces électorales sont supérieures à celles de la Fédération de M. MITTERRAND. Il va tout remettre en oeuvre pour que la démonstration en soit faite au premier tour et s'il y parvient — ce qui est très possible — il sera en situation de dominer la gauche et de l'enchaîner à ses propres objectifs.

M. MITTERRAND a donc pris un risque grave et peut-

être aura-t-il à s'en repentir. Mais il spéculait sur un phénomène d'opinion selon lequel le parti communiste ne ferait plus aussi peur qu'auparavant au corps électoral ce qui, à moyen ou à long terme, dégagerait la perspective d'un gouvernement de type front populaire avec la participation de ministres communistes. Le pays dira ce qu'il pense de cette hypothèse.

Cependant, si en 1962, la moitié des élus de la Fédération l'ont emporté grâce au concours des communistes l'autre moitié a vaincu contre les communistes avec l'appui des suffrages du centre et de la droite. Il est donc raisonnable de penser que la coalition Fédération communiste ne bouleversera pas l'arithmétique électorale en perdant sur la droite ce qu'elle pourra gagner sur la gauche. Le centre démocrate de M. LECAUET se trouvera assez bien placé pour recueillir les suffrages anti-gaullistes qui n'auront pas voulu s'investir dans la combinaison MITTERRAND-ROCHET.

Ceci explique sans doute pourquoi les milieux gaullistes ont accueilli avec sérénité la mise en ménage sur le mode union libre de la Fédération et du Parti communiste. Au mieux, cette alliance limitée à la gauche et à l'extrême-gauche — pratiquement entre socialistes et communistes — fera 40% des voix.

Désabusé par l'écroulement de la plate-forme sociocommuniste M. Jean-Jacques SERVAN SCHREIBER, l'homme qui avait "inventé" M. DEFFERRE et sa "grande" Fédération de la gauche a écrit "la gauche ne peut plus croire, sans rêver, qu'elle accèdera au pouvoir en 1967." M. SERVAN SCHREIBER voulait être candidat de cette gauche; il se retire de la compétition!

On comprend, dès lors, l'optimisme de M. POMPIDOU et des siens.

OPINION DU LECTEUR

Le caractère confessionnel des structures scolaires : il faut se mettre à l'heure de Vatican II

par Léger TREMBLAY

Il se livre actuellement dans notre province une grande bataille dont l'objectif est d'assurer la transmission des valeurs chrétiennes dans notre système d'éducation.

En ce qui nous concerne, cet objectif nous apparaît sain. Comme tous les chrétiens de notre milieu, nous sommes d'avis en effet, que l'école est le lieu privilégié où doivent être véhiculées ces mêmes valeurs chrétiennes. Mais par quels moyens?

DES MOYENS DIVERGENTS:

Au chapitre des moyens, il nous semble que l'essentiel du problème peut se poser dans ces termes: Pour assurer la transmission des valeurs chrétiennes à l'école il faut:

- a) des structures confessionnelles.
- b) des structures non-confessionnelles.

I-DES STRUCTURES CONFESSIONNELLES

Les tenants de structures confessionnelles semblent justifier leurs positions à partir d'une double question de droit:

- 1- Le droit qu'a l'Eglise d'avoir ses propres écoles pour l'éducation chrétienne de ses propres enfants.
- 2- Le droit qu'ont les parents d'avoir également leurs propres écoles chrétiennes pour l'éducation chrétienne de leurs propres enfants.

II-DES STRUCTURES NON-CONFESSIONNELLES

Les tenants (dont nous sommes) de structures non-confessionnelles ne nient pas à l'Eglise, ni aux parents chrétiens le droit théorique qu'ils ont d'avoir leurs propres écoles officiellement confessionnelles, mais ils prétendent qu'il serait maladroit de vouloir exercer ce droit dans les conditions historiques actuelles.

DISCUSSION:

Première proposition: Il serait maladroit pour l'Eglise d'aujourd'hui de vouloir exercer son droit.

Dans le passé: Tout le monde sait que l'Eglise a exercé ce droit. Si elle l'a fait, il semble que ce soit pour deux catégories de raisons:

- a) Des raisons historiques: Sauf erreur, on pense que c'est à l'occasion de la chute de l'Empire Romain (au IV^e et V^e siècle) que l'Eglise — d'abord par ses moines — a assumé la responsabilité de l'éducation de la jeunesse.

Parallèlement, la conversion de Constantin, et avec lui tout le peuple, a contribué à instaurer un régime qui devait connaître son apogée

au Moyen-Âge: LA CHRETIENNE.

En vertu de ce régime, les pouvoirs de l'Eglise et de l'Etat étaient intimement liés. Une politique de compromis, des plus douteux, s'était installée. Pour être bref, on peut dire que le marché consistait à ce que l'Empereur nomme les évêques moyennant quoi l'Eglise augmentait ses domaines.

On a su par la suite où cette collusion des pouvoirs a conduit: Inquisition, guerres de religion, etc.

Un mouvement inverse s'est alors créé qui a abouti vers 1930 à un accord selon lequel l'Evêque de Rome renonçait à exercer le pouvoir temporel, l'Eglise consentait alors à redevenir une force spirituelle, cela, sans armes...

Des raisons "doctrinales": Au cours des mêmes siècles, tout s'est passé comme si l'Eglise avait tenté d'ajuster sa "doctrine" à l'état de faits en cours.

C'est ainsi par exemple que l'idée d'Eglise-Institution a acquis une importance considérable, au détriment, certes, de l'Eglise-peuple-de-Dieu u-en-marche. C'est ainsi également qu'en matière scolaire l'Eglise a pu affirmer que les institutions chrétiennes lui étaient nécessaires et essentielles pour jouer son rôle d'éducatrice de la Foi.

Aujourd'hui:

L'Eglise a été obligée de se rendre compte que — à peu près dans tous les pays du monde — elle est incapable d'exercer son droit d'avoir ses propres institutions scolaires chrétiennes, cela, pour plusieurs raisons:

- a) D'abord parce que l'Etat consent enfin à assumer ses responsabilités en matière d'éducation.
- b) Parce que les ressources humaines et matérielles qu'il faut investir dans l'éducation sont tout simplement fantastiques.
- c) Parce que la séparation des pouvoirs de l'Eglise d'entre ceux de l'Etat s'est avérée justifiable en doctrine comme en fait.
- d) Enfin et surtout parce que l'Eglise, à l'occasion de VATICAN II s'est redéfinie comme étant le "Peuple de Dieu." A cet égard, l'Eglise a accepté de rompre avec le passé révolu.

"L'Eglise n'est pas d'abord la société des chrétiens, elle est le Peuple de Dieu, à savoir les hommes et les femmes qui composent le Corps du Christ, chacun jouant le rôle ecclésial qui est le sien, aussi bien lorsqu'ils sont "dispersés" parmi les autres hommes que lorsqu'ils sont "rassemblés"

dans l'Institution ecclésiale." (Jean Frisque, VATICAN II BILAN ET INTERPRETATION, Esprit, novembre 1966, page 675).

Ces changements de perspective ecclésiale, les consacrés par VATICAN II, les laïcs les ont préparés de longue date, surtout depuis qu'ils ont réalisé que leur premier rôle dans l'Eglise n'est plus de défendre l'institution ecclésiale "battue en brèche par les assauts du laïcisme, mais de témoigner Jésus-Christ au milieu de leurs frères, tout au long de leurs activités quotidiennes."

Deuxième proposition:

Il serait maladroit pour les parents chrétiens d'aujourd'hui d'exiger de l'Etat des structures chrétiennes en matière d'éducation.

Voici, selon nous, pourquoi: 1) Il n'appartient pas à l'Etat comme tel de statuer sur ce que soit en matière de structure religieuse. La fin que poursuit l'Etat, c'est de promouvoir le bien commun temporel de la société.

Dans la mesure où l'existence des Commissions scolaires (et des écoles) est sanctionnée par une loi civile — comme c'est le cas chez nous — il n'appartient pas à l'Etat comme tel de définir des structures confessionnelles. Si l'Etat le faisait, ce serait tout simplement revenir à la collusion des pouvoirs.

2) Il nous semble que l'idée de vouloir, en matière d'éducation, exiger des structures chrétiennes pour l'éducation religieuse des enfants dont les parents sont chrétiens relève d'une notion étriquée et fautive de l'Eglise telle que définie par VATICAN II: Peuple-de-Dieu-essentiellement-en-marche-vers-la-perfection-eschatologique.

L'Eglise en effet, ce n'est pas d'abord l'institution; ce n'est pas seulement les chrétiens; l'Eglise, c'est "les hommes et les femmes qui composent le Corps du Christ". Si l'Eglise n'était que l'Institution, les structures chrétiennes que les parents chrétiens réclament pour leurs enfants chrétiens ne conviendraient qu'à une partie de l'Eglise. Quelles seraient alors les structures — dans cette logique — qui conviendraient à l'ensemble du Peuple de Dieu?

III-UNE VOIE ACCEPTABLE:

LE RECENSEMENT:

Le meilleur moyen, croyons-nous, d'assurer la transmission à l'Ecole des valeurs

chrétiennes, c'est de réclamer de l'Etat la garantie "qu'un recensement soit effectué chaque année par les autorités scolaires, afin de déterminer le nombre d'enfants que les parents désirent inscrire dans chaque enseignement". Le lecteur aura reconnu là une partie d'une recommandation du Rapport Parent. (Recommandation (3), Tome 4, Page 90.)

Il nous semble que ce moyen permet aux parents, à l'Etat, au législateur, à l'Eglise d'exercer leurs responsabilités dans les sphères qui leur sont propres.

Aux Parents:

Il appartiendra de faire annuellement connaître à leurs Commissions d'Ecoles — par des votes démocratiques — le genre d'enseignement et de "climat" religieux qu'ils veulent dans leurs écoles. Ils s'exprimeront de cette manière de s'en remettre passivement à la loi pour assurer le rayonnement des valeurs chrétiennes. Ce rayonnement risquerait d'ailleurs de ne pas avoir lieu. Car le salut s'effectue à travers une histoire et non pas à travers le souvenir de l'histoire des "magnalia" passés.

A l'Etat:

Il appartiendra d'établir des structures qui favorisent la transmission des valeurs religieuses selon la confession que les parents détermineront par la voie du recensement.

Au Législateur (chrétien): Il appartiendra de jouer le rôle que lui suggère la CONFERENCE CATHOLIQUE CANADIENNE (RELATIONS, Décembre 1966, pages 325-326): "Le législateur chrétien n'a plus qu'à se demander si la loi est conforme aux exigences du bien commun". "Toute action posée par le chrétien en matière politique ne relève que de sa conscience de citoyen."

A l'Eglise:

Il appartiendra de faire en sorte que ses interventions dans l'ordre temporel ne tiennent compte que du bien public. (C.C.C.) Peut-être s'obligera-t-elle ainsi à se mettre davantage au service des hommes et à faire la preuve de sa catholicité.

Pour finir, il nous semble que l'Eglise du Québec est en voie de manquer une belle chance de se mettre à l'heure de VATICAN II alors qu'elle se devrait de hâter et de préparer l'avènement de VATICAN III.

LEGER TREMBLAY

lettres au DEVOIR

Enquête sur les bandits

A quand l'enquête royale sur les bandits de tout acabit?

Ces bandits qu'on trouve dans toutes les couches de la société, notaires, avocats, etc. Les avocats malhonnêtes ont tellement peur qu'on découvre enfin ce qu'ils sont, qu'ils veulent à tout prix instituer une enquête sur les honnêtes gens afin que le bon public se détienne de leurs méfaits.

Me Wagner, un honnête avocat celui-là, leur a donné la frousse et ils ne savent plus quoi inventer pour l'abattre. Et qui pourra pour défendre la pègre? (ces pauvres maltraités). Encore le bon public qu'on leur a souhaité pour pas très longtemps encore, l'espère.

Le sang ne vous fait qu'un tour d'entendre ces avocats défendre avec autant d'achar-

nement les malfaiteurs. Et les victimes? On n'y pense même pas. Non, on dirait que ce sont elles les coupables.

J'ai vu à New York dernièrement un policier arrêter tranquillement un voleur qui sortait d'un magasin avec quelques montres dans ses poches. Il crachait en pleine figure du policier et lui donnait des coups de pied. Les policiers ne sont pas des Chrétiens pour se faire insulter de pareille façon. Il a fait ce que tout homme normal, même un avocat, aurait fait à sa place.

Qu'on cesse donc de s'apitoyer sur le sort des bandits! Réservez nos trésors de pitié pour les honnêtes citoyens, enfin!

G. D.
Montréal

Un rôle à ne pas imposer au clergé

Les journaux nous ont appris que 19.000 exemplaires de l'hymne du centenaire seraient envoyés d'ici Noël à toutes les églises, synagogues et mosquées du Canada.

Ne croyez-vous pas qu'on ne devrait pas mêler la religion à toutes les sauces, encore moins à la politique, à fortiori lorsqu'il s'agit d'un régime politique tant controversé à tous points de vue et qui, de plus, a été un fiasco complet pour nous Canadiens français. On ne devrait pas se servir du clergé ni de la chaire ou du chœur pour des fins politiques, pour tenter fallacieusement de faire gober aux Canadiens français l'idée de fêter le centenaire.

On s'aperçoit, en hauts lieux que les Canadiens français ne sont pas enthousiastes ni enclins à vouloir fêter cent ans de génocide culturel et national; et afin de combattre cette apathie l'on tente de se servir du clergé.

Notre clergé ne devrait pas nous influencer de quelque manière que ce soit, au sujet de 1967-1967. Il commettait une grave erreur. N'allez pas croire que je suis anticlérical.

Patrice BEAUDRY,
Québec.

Un Québécois errant à Ottawa

Le 12 décembre, 1966, Jean-V. Dufréne, du DEVOIR, écrit en parlant de Gilles Grégoire, qu'il a tort sur toute la ligne, que tout le monde se retourne contre lui et que le vide se fait autour de lui.

De plus, "le comté de La-pointe, mérite un porte-parole plus digne", dit-il, à propos de son geste dans l'affaire du conflit portuaire de la côte Ouest.

Evidemment à Ottawa, à tous les jours, un Québécois comme Gilles Grégoire, qui par originalité prend position pour son groupe ethnique: il travaille pour le Québec à Ottawa tandis que les autres députés fédéraux y compris les autres députés canadiens-français, militent à la fédération du pays; car autrement ces gens ne feraient pas

de politique fédérale, et on ne peut pas s'attendre à ce qu'un député fédéral préconise des mesures pour améliorer le sort de la province de Québec en particulier, puis qu'on veut faire du Canada, une unité à tous points de vue.

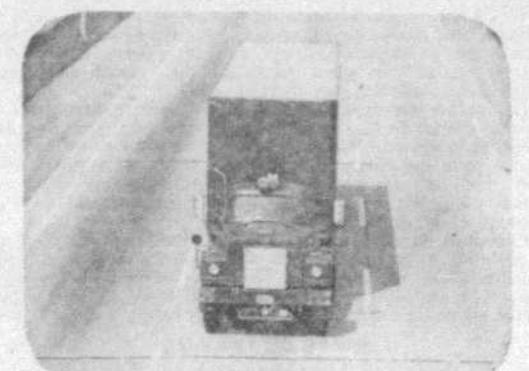
Il serait impensable de voir un député québécois à Ottawa, oeuvrer en fonction du Québec; dans ce parlement fédéral, il fait partie d'une grosse compagnie et n'a plus d'hérédité ethnique ou autre; il doit à ce moment-là oeuvrer pour les dix provinces, excepté s'il est anglais: là il peut oeuvrer en fonction des Anglophones seulement et personne ne dira mot.

R. CHEVRIER,
Montréal.

LE CAMIONNEUR Lui, y connaît ça!



Prendre le volant de "son" camion...



Rouler, beau temps, mauvais temps...



Voir à ce que tout soit en ordre...



Conduire 50 tonnes à bon port...



Choisir un métier qu'on aime, c'est important.

Il faut aussi choisir une vraie bonne bière...

VOUS VENEZ A QUEBEC...

entre le 16 décembre et le 8 janvier
AUCUN SUPPLÉMENT POUR MADAME ET LES ENFANTS



Cluberge CONGRESS
DES GOUVERNEURS

DES MAINTENANT, FAITES VOS RÉSERVATIONS
APPELEZ SANS FRAIS: ZEnith 80230

3030 BOUL. LAURIER, QUEBEC — Tél. 418-653-9231 — TWX 610-571-5729

Gabias: le Québec n'est pas heureux du pacte de 1867 mais participera néanmoins aux manifestations de 1967

QUEBEC — Le secrétaire de la province, Me Yves Gabias, a précisé mardi soir qu'il n'était aucunement question pour le Québec de boycotter les fêtes du centenaire de la

Confédération dont les réjouissances débuteront au pays dimanche prochain.

Me Gabias, qui a apporté cette mise au point au cours d'une entrevue, a souligné que

même si les Québécois n'étaient pas satisfaits de la Confédération dans la forme actuelle, le Québec participera à un très grand nombre de programmes du centenaire.

"Il n'y a pas lieu de se réjouir du centenaire de la Confédération mais nous entendons participer à tous les programmes qui nous permettent, en tant que Québécois, de nous manifester, tels les programmes d'art, de loisirs, de sport et autres", a dit Me Gabias.

Le secrétaire de la province a affirmé que les Canadiens français du Québec avaient beaucoup à gagner en participant à des programmes du genre.

Selon lui, Québec ne sera pas la seule province à ne pas participer à toutes les manifestations du centenaire, en ne s'associant pas aux réjouissances qui n'auront lieu qu'au début de l'année du centenaire, défiant, de fait, d'artifice, volées de cloches et danses populaires.

De son côté, le directeur du centenaire de la Confédération au secrétariat de la province, M. Simon-Pierre Rainville, a dit hier que "la province ne veut pas se réjouir parce qu'en général on n'est pas satisfait de la Confédération en tant que système politique".

M. Rainville s'est dit d'avis que cette attitude sera vraisemblablement celle des Québécois de langue française au cours de 1967, en ce qui a trait aux réjouissances populaires "que ce soit au début de l'année du centenaire ou au premier juillet".

Lorsqu'on se réjouit, a-t-il dit, c'est qu'on est satisfait, ce qui n'est pas le cas pour le Québec.

Selon lui, les Québécois cherchent plutôt, au cours de l'année qui vient, à prouver au reste du pays que "le Québec représente un actif pour le Canada".

Toutefois, si le Québec entend bouter en quelque sorte le centenaire, cela s'arrêtera aux réjouissances qui doivent entourer l'événement national, car la province, aux dires de M. Rainville, se propose d'en retirer les meilleurs avantages possibles.

Il a cité les dizaines de projets commémoratifs du centenaire qui sont en bonne voie de réalisation dans plusieurs villes du Québec.

Ces projets consistent notamment en l'érection de centres de loisirs, bibliothèques et autres immeubles du genre dont la réalisation est assurée en grande partie par le gouvernement canadien.

Le projet de l'établissement d'un service de poste à poste vers la Grande-Bretagne, les pays du Commonwealth et l'Irlande est toujours à l'étude. On prévoit aussi que les frais de communication avec d'autres pays encore seront réduits sous peu.

M. D. F. Bowie, président de la Société de télécommunications transmaritimes et Z. H. Krupski, directeur du Réseau téléphonique transcanadien, ont souligné lors de leur déclaration conjointe que ce pas en avant est un autre témoignage de l'effort continu de l'industrie téléphonique pour assurer à l'usager canadien un service outre-mer de la plus haute qualité au coût le plus bas.

Le tarif des appels de poste à poste se trouve ainsi réduit de 25 p.c.

Il en coûtera \$9 pour un appel d'une durée de trois minutes de poste à poste et \$3 pour chaque minute supplémentaire. Les frais des appels de personnes à personnes resteront de \$12 pour les trois premières minutes mais seront réduits de 25 p.c. pour ce qui est des minutes supplémentaires.

Les tarifs spéciaux du soir et du dimanche s'appliquent aux appels entre le Canada et certains pays européens men-

nants d'appoint relevant de la loi sur la stabilisation des prix.

La forte augmentation des revenus, signale le B.F.S., est surtout attribuable à une extension importante du marché du blé et aux ventes accrues de vau-

et de bestiaux à des prix plus élevés.

À Québec, les agriculteurs ont touché au cours des neuf premiers mois de 1966 \$409,635,000 comparativement à \$365,815,000 durant la même période de 1965.

Né à Toronto, Mgr Carroll a été ordonné prêtre en 1917. Il a enseigné au séminaire St-Augustin à Toronto, durant 17 ans.

Avant de devenir évêque de Calgary, il a été secrétaire du délégué apostolique au Canada et vicaire-général de l'archidiocèse de Toronto.

Le pape se rendra-t-il au Mexique en 1968, comme le bruit en court dans ce pays? Personne n'est en mesure au Vatican de donner en ce moment une réponse à cette question, a-t-on déclaré de source compétente.

On rappelle toutefois qu'il n'a jamais été exclu que le Saint-Père puisse se rendre à Bogota en 1968 à l'occasion du congrès eucharistique international. On peut présumer que si Paul VI décide de se rendre en Amérique latine, son voyage comprendra plusieurs étapes qu'il est prématuré toutefois de vouloir prévoir dès à présent.

La décision de l'Algonia Steel de retirer sa requête auprès de la Commission des relations ouvrières de l'Ontario fait suite à la reprise, mardi, des négociations avec les briquetiers. Ces négociations de vaient être reprises dans le cours de la matinée de mercredi.

Les représentants de la compagnie ont tenté de retirer leur requête, les avocats des syndicats ont demandé que la requête soit rejetée plutôt que retirée.

Les avocats, représentant la Fraternité des agents de train et celle des chauffeurs et mécaniciens de locomotives, ont soutenu que leurs membres se sont présentés au travail, mais que la compagnie a refusé de leur en assigner.

La Commission des relations ouvrières a demandé aux deux parties de lui soumettre une argumentation écrite.

Quelque 6,000 employés de l'Algonia Steel, à l'usine de Wawa, Ont., ont été mis à pied à la suite du refus des membres du local 606 de la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives et du local 611 de la Fraternité des agents de train de franchir les lignes de piquetage dressées par 80 briquetiers en grève.

Un porte-parole du groupe a déclaré qu'ils étaient sept au début et qu'ils sont maintenant une douzaine, mais qu'ils attendent d'autres sympathisants venant de Toronto au cours de la fin de semaine prochaine, alors que se terminera officiellement ce jeûne de 200 heures.

Ce groupe, qui est composé d'étudiants dont l'âge varie entre 15 et 21 ans, recueille des contributions pour le Canadian Friends Service Committee en vue d'apporter des soins médicaux aux victimes de la guerre au Vietnam. Ils demandent également à toutes les personnes de faire parvenir les suggestions à leurs députés et aux journaux pour faire savoir que le Canada devrait faire plus pour mettre fin à cette guerre.

L'augmentation des dons s'explique en partie par des

Le jeune des étudiants contre "la guerre au Vietnam" continue devant le parlement à Ottawa

OTTAWA — Le jeûne de 200 heures entrepris durant le week-end de Noël par un groupe d'étudiants à Ottawa, pour attirer l'attention du public sur les souffrances du Vietnam, n'a pas encore réussi à faire beaucoup de bruit, mais il a convaincu jusqu'à au moins une personne de donner \$1,000 à un fonds de secours médical au profit des victimes de la guerre.

C'est ce qu'un membre du groupe a confié hier.

Un nombre plutôt restreint d'étudiants participe au jeûne jusqu'à présent. Il faut dire que la température assez froide (entre 10 et 20 degrés au-dessus de zéro) et l'absence de curieux et de promeneurs sur la colline parlementaire contribuent à réduire la portée publique de cette démarche.

Les jeunes gens ont passé la plus grande partie de leur temps dans un centre coopératif étudiant où ils poursuivent

Le père de Mme J.-Pierre Côté est décédé mardi

Le ministre des postes, M. Jean-Pierre Côté, a quitté Ottawa mardi pour Chandler (P.Q.), afin de rejoindre la famille et les parents de son beau-père, M. Charles Tremblay, qui est décédé dans la nuit de mardi, le 27 décembre, à l'âge de 82 ans.

M. Tremblay laisse dans le deuil, outre son épouse, huit enfants, dont Germaine, l'épouse du ministre des postes.

La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire Fortin & Fils de Chandler (P.Q.) et les funérailles auront lieu aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi, à Ste-Adèle-de-Pabos (P.Q.).

LE MINISTRE NICHOLSON RAPPELLE AUX EMPLOYEURS CANADIENS QUE

Le salaire minimum sera de \$1.25, dès janvier 67

OTTAWA — Le ministre du travail, M. John R. Nicholson, a rappelé hier aux employeurs dans les entreprises et industries relevant de l'autorité fédérale que le salaire minimum de \$1.25 prévu par le code canadien du travail s'appliquera partout à compter du 1er janvier 1967.

Les seules exceptions, a signalé le ministre, seront les employés de moins de 17 ans pour qui le taux minimum de salaire sera de \$1 et certains employés qui suivent des cours de formation. Le code canadien du travail est entré en vigueur le 1er juillet 1965 et comportait une disposition prévoyant une période d'ajustement aux conditions concernant le salaire minimum et la durée du travail.

Certaines demandes d'ajournement ont été accordées pour des périodes allant jusqu'à 18 mois quand il était démontré que l'application immédiate de la disposition relative au salaire minimum causerait un grave préjudice à la marche de l'entreprise en cause ou encore nuirait injustement aux employés.

En général, les ordres d'ajournement exigeaient que les salaires soient augmentés en un ou deux stades jusqu'au minimum de \$1.25. La période d'ajustement aux exigences en matière de salaire minimum prendra fin le 31 décembre 1966.

M. Nicholson a fait savoir que des progrès importants ont été réalisés dans l'application des dispositions du code du travail concernant la durée du travail. Selon le code, la journée de travail ne doit pas dépasser huit heures et la semaine régulière de travail 40 heures avec un maximum de huit heures supplémentaires de travail.

Encore là, certaines demandes d'ajournement des dispositions concernant la durée du travail ont été accordées. Ces dispositions sont en vigueur relativement aux employés des deux principales compagnies de transport commercial par avion et s'appliqueront à toutes les entreprises de radiodiffusion et de télévision.

Le patronat et la main-d'œuvre tiennent actuellement des réunions dans d'autres secteurs du commerce et de l'industrie qui relèvent de l'autorité fédérale afin de trouver une façon acceptable de part et d'autre de satisfaire aux dispositions du code concernant la durée du travail.

Les revenus des cultivateurs ont augmenté de 13.3 pour cent de janvier à octobre 66

OTTAWA — Le Bureau fédéral de la statistique estime que le revenu des agriculteurs, etc., au cours des neuf premiers mois de 1966, de 13.3 pour cent plus élevé que durant la même période en 1965, étant passé de \$2,454,000,000 à \$2,786,000,000.

Les revenus comprennent la vente des produits de la ferme, les paiements de la Commission canadienne du blé, les avances sur les grains entreposés dans l'Ouest et les paiements

de bestiaux à des prix plus élevés.

À Québec, les agriculteurs ont touché au cours des neuf premiers mois de 1966 \$409,635,000 comparativement à \$365,815,000 durant la même période de 1965.

Malgré la reprise des négociations, la situation se complique à l'Algonia Steel

TORONTO — Deux syndicats de cheminots ont apporté des objections mercredi lors que la compagnie Algonia Steel a tenté de retirer sa requête en vue de faire déclarer

illégale par la Commission des relations ouvrières de l'Ontario la grève déclenchée par leurs membres.

La requête soutenait que les membres des syndicats des

cheminots avaient déclenché une grève illégale en refusant de franchir les lignes de piquetage dressées aux barrières de l'acier de la compagnie par des briquetiers en grève, à Saint-Sauveur.

Plus tôt dans la journée de mercredi, l'Algonia Steel avait fait part de sa décision de retirer sa requête auprès de la Commission des relations ouvrières de l'Ontario en raison de la reprise des négociations avec les briquetiers.

Lorsque les représentants de la compagnie ont tenté de retirer leur requête, les avocats des syndicats ont demandé que la requête soit rejetée plutôt que retirée.

Les avocats, représentant la Fraternité des agents de train et celle des chauffeurs et mécaniciens de locomotives, ont soutenu que leurs membres se sont présentés au travail, mais que la compagnie a refusé de leur en assigner.

La Commission des relations ouvrières a demandé aux deux parties de lui soumettre une argumentation écrite.

Quelque 6,000 employés de l'Algonia Steel, à l'usine de Wawa, Ont., ont été mis à pied à la suite du refus des membres du local 606 de la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives et du local 611 de la Fraternité des agents de train de franchir les lignes de piquetage dressées par 80 briquetiers en grève.

Un porte-parole du groupe a déclaré qu'ils étaient sept au début et qu'ils sont maintenant une douzaine, mais qu'ils attendent d'autres sympathisants venant de Toronto au cours de la fin de semaine prochaine, alors que se terminera officiellement ce jeûne de 200 heures.

Ce groupe, qui est composé d'étudiants dont l'âge varie entre 15 et 21 ans, recueille des contributions pour le Canadian Friends Service Committee en vue d'apporter des soins médicaux aux victimes de la guerre au Vietnam. Ils demandent également à toutes les personnes de faire parvenir les suggestions à leurs députés et aux journaux pour faire savoir que le Canada devrait faire plus pour mettre fin à cette guerre.

Le jeune des étudiants contre "la guerre au Vietnam" continue devant le parlement à Ottawa

OTTAWA — Le jeûne de 200 heures entrepris durant le week-end de Noël par un groupe d'étudiants à Ottawa, pour attirer l'attention du public sur les souffrances du Vietnam, n'a pas encore réussi à faire beaucoup de bruit, mais il a convaincu jusqu'à au moins une personne de donner \$1,000 à un fonds de secours médical au profit des victimes de la guerre.

C'est ce qu'un membre du groupe a confié hier.

Un nombre plutôt restreint d'étudiants participe au jeûne jusqu'à présent. Il faut dire que la température assez froide (entre 10 et 20 degrés au-dessus de zéro) et l'absence de curieux et de promeneurs sur la colline parlementaire contribuent à réduire la portée publique de cette démarche.

Les jeunes gens ont passé la plus grande partie de leur temps dans un centre coopératif étudiant où ils poursuivent

Le père de Mme J.-Pierre Côté est décédé mardi

Le ministre des postes, M. Jean-Pierre Côté, a quitté Ottawa mardi pour Chandler (P.Q.), afin de rejoindre la famille et les parents de son beau-père, M. Charles Tremblay, qui est décédé dans la nuit de mardi, le 27 décembre, à l'âge de 82 ans.

M. Tremblay laisse dans le deuil, outre son épouse, huit enfants, dont Germaine, l'épouse du ministre des postes.

La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire Fortin & Fils de Chandler (P.Q.) et les funérailles auront lieu aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi, à Ste-Adèle-de-Pabos (P.Q.).

AVIS DE CESSIION GÉNÉRALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS DE CESSIION GÉNÉRALE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

GREATER MONTREAL DEVELOPMENT CORPORATION

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 novembre 1966 à Cameron Factors Ltd. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MINTER SOI SPORTSWEAR INC. a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13 décembre 1966 sous le numéro 158772.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2

A UNE SEMAINE DE LA CONVENTION

La division éclate entre les libéraux d'Ontario

TORONTO — Le parti libéral d'Ontario a été accusé de vouloir éliminer toute concurrence lors de la convention pour la direction du parti, qui doit se tenir la semaine prochaine.

M. Lloyd Francis, ex-député de Carleton à Ottawa, qui était considéré comme candidat possible à abandonner la lutte parce que, dit-il, les leaders du parti tentent d'obtenir l'élection par acclamation de M. Robert Nixon, afin de pouvoir donner l'image d'un parti uni.

M. Nixon, député provincial de Brant, est le seul à avoir annoncé sa candidature jusqu'à maintenant.

Le groupe des partisans de M. Nixon, a dit M. Francis, comprend l'ancien ministre des finances, Walter Gordon, le diffuseur Templeton, le président des libéraux du district de Toronto, M. Clem Neiman et le député fédéral pour Sudbury, M. Elmer Sopha. M. Neiman a déclaré que cette accusation était "un fruit de l'imagination de M. Francis".

M. Francis, un économiste, a dit qu'il était intéressé à cette candidature parce que le parti est à une période critique de son évolution. Il doit gagner le vote urbain, dit-il, ou bien il sera en danger de tomber au rang de tiers parti à la législature.

M. Francis a poursuivi en disant que le parti libéral provincial avait été lent à attaquer le gouvernement à propos des faillites des compagnies de crédit et manquant d'attirer pour les électeurs de la ville. Si le leadership du parti avait été contesté, nous aurions eu la chance d'étudier les politiques suivies en cette matière, a-t-il dit.

M. Nixon a déclaré que tous

Chevrier ne rentrera au pays qu'au mois de mars

OTTAWA — M. Lionel Chevrier s'est vu demander de demeurer comme haut-commissaire canadien à Londres jusqu'au mois de mars; a déclaré mercredi un porte-parole du premier ministre Pearson, parce qu'il est président de la Commission des sanctions contre la Rhodésie.

Le porte-parole a déclaré que les services de M. Chevrier sont présentement requis avec plus d'urgence à Londres qu'à Ottawa ou à Montréal. M. Chevrier sera l'hôte officiel au nom du Canada — commissaire général auprès des chefs d'Etat — lorsque l'Expo 67 ouvrira ses portes, le 28 avril.

D'après les plans originaux, M. Chevrier devait rentrer à Ottawa au début de janvier. La Commission du Commonwealth sur la Rhodésie a été établie il y a un an et M. Chevrier en est le président depuis ses débuts.

L'organisme pourrait bien être appelé à organiser de l'aide économique pour la Zambie, qui aura très probablement à souffrir des sanctions récemment imposées par les Nations unies à la Rhodésie qui est en conflit avec la Grande-Bretagne au sujet de sa politique raciale. La Zambie est voisine de la Rhodésie au nord et en est dépendante pour son commerce.

Il a été mentionné que le successeur de M. Chevrier pourrait bien être M. Charles Ritchie, ambassadeur du Canada à l'OTAN. Toutefois, M. Ritchie est un homme fort occupé par le temps qui court. Il est en effet à négocier le transfert des bases militaires canadiennes en France et le rétablissement du personnel canadien en Allemagne et en Belgique. Son travail devrait être terminé le printemps prochain.

Ottawa s'inquiète de l'envoi d'armes tchèques à Chypre

OTTAWA — Le gouvernement canadien, a déclaré mercredi un porte-parole du ministère des affaires extérieures, a fait part aux gouvernements tchèque et cypriot de son inquiétude au sujet de l'envoi d'armes tchèques à Chypre.

L'avis a été donné en attirant l'attention des deux gouvernements sur une déclaration faite aux Communes le 13 décembre par le premier ministre Pearson, qui avait alors fait remarquer que cet envoi d'armes était "particulièrement regrettable".

Quelque 900 soldats canadiens sont en service avec les forces des Nations unies pour le maintien de la paix à Chypre.

Les Tchèques auraient envoyé à Chypre 150 tonnes de carabines, de mitraillettes, de mortiers et de lance-fusées.

Les troupes des Nations unies sont à Chypre depuis mars 1964, soit peu de temps après le début des hostilités entre les forces grecques et turques dans l'île. Le Conseil de sécurité de l'ONU a récemment renouvelé jusqu'au mois de juin 1967 le mandat de ses forces armées pour le maintien de la paix.

La filiale d'une entreprise britannique est accusée de monopoliser la production des phosphates au Canada

OTTAWA. La commission d'enquête sur les pratiques commerciales restrictives a fait savoir que la filiale canadienne d'une firme britannique de produits chimiques possédait le monopole de la production des phosphates utilisés dans l'industrie des détergers. La commission anticartels déclare, dans un rapport remis par le gouvernement, que la société Electric Co. of Canada Ltd., connue sous le nom de Erco, a acquis la Dominion Fertilizers Co. Ltd., en 1959 pour la somme de \$2.299.256 au cours d'une transaction "par laquelle Erco a conservé son monopole sur le marché canadien des phosphates industriels".

"De l'avis des commissaires, cette fusion a été faite au détriment de l'intérêt public", a déclaré le président Robert S. MacLellan à la suite d'une enquête de la commission qui a duré plus de deux ans. L'enquête avait été menée par M. D.H.W. Henry, directeur de la recherche et chef enquêteur en

vertu de la loi des enquêtes sur les cartels. Cette enquête avait démontré que Erco possédait un monopole et que cette firme avait utilisé son pouvoir "afin d'éliminer la concurrence et d'exclure du marché tous les concurrents éventuels".

USINE A BUCKINGHAM

Erco, une filiale de Albright and Wilson Ltd. de Grande-Bretagne, a commencé en 1897 la production de phosphate pour la fabrication des alumettes à Buckingham, dans le Québec. Cette société est devenue la plus importante industrie de chlorure de sodium, utilisé comme décolorant dans l'industrie des pâtes et papier, et un important producteur de fertilisants. Elle est la seule au Canada à fabriquer du phosphate utilisé dans les détergers.

La commission a déclaré toutefois que Erco n'a pas été le seul producteur de chlorure depuis quelques années. Son

principal concurrent est Standard Chemical Ltd., qui a commencé à produire en 1959 à Beauharnois dans le Québec, en tant que filiale de Pittsburgh Plate Glass Co., une société américaine. Le rapport des commissaires indique que Erco et Standard Chemical ont apparemment conclu une entente pour éviter la concurrence dans les prix et le rapport ajoute: "L'intérêt public serait toutefois mieux servi par une concurrence sans réserve entre Erco et Standard Chemical".

Les compagnies Colgate-Palmolive, Procter and Gamble et Lever Brothers, les trois grandes industries de détergers qui achètent d'Erco sont à l'abri des abus possibles de ce cartel à cause de leur dimension respective. Elles achètent 80 pour cent de toute la production de phosphate industriel d'Erco, mais cette dernière "exerce une influence considérable" sur le 20 pour cent qui reste de sa production et qui est vendu à environ 20 autres firmes.



"Petit poisson deviendra grand
Pourvu que Dieu lui prête vie."

— La Fontaine

Domtar et La Fontaine sont d'accord

C'est pourquoi Domtar construit actuellement à Baie Trinité et à Rivière Madeleine, sur les deux rives du Bas Saint-Laurent, deux établissements destinés à l'élevage du saumon de l'Atlantique. Depuis quelque temps, Domtar s'inquiétait de voir le saumon se faire de plus en plus rare dans nos rivières. Aussi a-t-elle décidé de prendre des dispositions pour empêcher ce délicieux poisson de disparaître complètement. Quand ils seront en pleine activité, les deux établissements piscicoles du bas Saint-Laurent produiront annuellement 165.000 saumoneaux qui feront un jour la joie des pêcheurs sportifs et professionnels. Dans quelques années, petit poisson sera devenu grand... assez grand pour figurer dans une histoire de pêche et les saumons continueront encore longtemps à peupler nos rivières en partie grâce à Domtar.



D'ailleurs, Domtar s'intéresse depuis longtemps à toutes les formes de conservation. Pour conserver les produits, par exemple, elle fournit une grande variété d'emballages. Les "canettes en fibre", innovation de Domtar, sont maintenant couramment utilisées pour les huiles à moteur. Et les divisions de l'emballage de Domtar sont en première place au Canada pour la conception et le perfectionnement de



tout ce qui sert à emballer, depuis le sac de papier jusqu'aux contenants d'expédition et aux plateaux de plastique pour emballer les biscuits. Domtar est à ses débuts en pisciculture mais, avant de loger les poissons, elle a contribué depuis longtemps à loger les humains par l'intermédiaire de ses multiples produits. Tous les matériaux de construction de Domtar ont d'ailleurs des noms qui sont devenus synonymes de



qualité partout au Canada: les briques d'argile cuites au four Domtar, les tuiles à plafond décoratives Domtar, les planches murales "Gyproc", les bardeaux et les matériaux isolants Domtar pour couvertures et parois, les lamelles décoratives "Arborite".

Ce n'est là qu'un bref aperçu des multiples réalisations de Domtar, une des plus importantes entreprises détenues par des Canadiens. Domtar compte un personnel de plus de 21.000 employés dans ses 283 établissements situés au Canada et à l'étranger. Chaque année, les exportations de Domtar enrichissent notre économie de millions de dollars et font avantageusement connaître des produits canadiens de qualité dans le monde entier.

DOMTAR
DOMTAR LIMITED

Un monde de produits à la mesure du monde

CANADIEN **PLAZA** **JEAN-TALON**

1204 est, Ste-Catherine • 6505 St-Hubert • Jean-Talon, à l'est de Pie-IX

FANTASME

Au hasard des livres...

Le livre de l'Américain, Allen R. Dool, intitulé "The job hunter" ou "The diary of a lost year" qui a connu l'an dernier un grand succès aux États-Unis, vient d'être traduit en français par France-Marie Watkins et est publié aux éditions Robert Laffont sous le titre "Trouver du travail à 40 ans". Des fragments de ce livre ont été publiés dans un récent numéro de la revue "L'Express" et les lecteurs du DEVOIR ont peut-être eu l'occasion de les lire. Mais rien ne vaut le livre lui-même qui révèle un problème encore plus crucial en Amérique qu'en Europe.

Parmi les livres reçus, un document, celui du journaliste Dominique Dallayrac, publié également chez Laffont, qui s'intitule: "Dossier: prostitution. Il s'agit ici d'une étude de qui n'intéressera que ceux

"Il y a aujourd'hui en France 15.000 cadres qui cherchent un emploi, et bien davantage qui ne sont pas sûrs de conserver longtemps le leur" dit la préface du livre. Les statistiques américaines et canadiennes doivent être encore beaucoup plus élevées. A quarante ans, on est déjà trop vieux pour changer d'emploi, à quarante ans, on vient déjà un laissez-pour-compte si l'on n'a pas réussi à se tailler une place à son goût dans le monde du travail. "Trouver du travail à 40 ans" c'est l'histoire de centaines d'hommes et de femmes. Un livre que tous ceux qui s'intéressent aux problèmes des travailleurs devraient avoir entre les mains.

qui ont à apporter des solutions à ce problème, soit sur le plan médical, sociologique ou législatif. Des éditions du Bien Public de Trois-Rivières, Qué., un autre document sous la signature d'André Blais, intitulé "Sexualité et possession de soi". Ce livre a reçu l'imprimatur et intéressera particulièrement les éducateurs.

-O-

Côté périodiques, nous vous signalons la revue française PÉDAGOGIE, mensuel qui traite des relations parents et maîtres, maîtres et élèves. Le dernier numéro reçu (novembre 66) met en lumière les différentes phases de développement scolaire de l'élève: il désire apprendre, il expérimente, il s'exerce à comprendre et à dire, il s'exprime et enfin il crée lui-même. Une revue à la portée tout autant des parents que des maîtres.

-O-

Une lectrice nous a fait parvenir la revue ECHANGES publiée par les sœurs auxiliaires dont le numéro de novembre est également consacré aux relations parents-enfants. Nous vous signalons, entre autres, un excellent article sur l'attitude du couple devant l'enfant ainsi qu'un autre, plein de vérité, intitulé: "Les enfants, réussite ou échec des parents?"

-O-

Plusieurs entreprises ont pris l'habitude de publier régulièrement des revues de prestige. Il en est ainsi de l'Imperial Oil, par exemple. Le numéro de décembre publie un excellent article de Roger Fournier intitulé "Les trois Noëls de Poilu". Parmi les revues canadiennes, nous vous signalons également le numéro de janvier de CHATELAINE qui consacre un reportage au sujet suivant: "Le danger de dépenser plus qu'on ne gagne". A cette époque de cadeaux et réceptions, nul doute que le sujet est d'actualité.

Un autre article qui intéressera les familles: un budget-expo en prévision de l'été prochain.

-O-

Deux divertissements à vous signaler, à travers vos lectures: le dimanche 1er janvier,

Les Soviétiques peuvent être gymnastes à vie

TORONTO. — Les femmes gymnastes en Russie n'ont pas à se préoccuper de leur avenir sur le plan travail lorsqu'elles auront passé l'âge de participer à des compétitions. Elles peuvent alors devenir instructeurs ou s'occuper de la formation des athlètes avec l'assurance de pouvoir garder un tel emploi aussi longtemps qu'elles le désirent.

Polina Astachova, bien connue dans le domaine du sport en Russie et championne des jeux olympiques, déclarait récemment à Toronto, qu'elle veut participer aux épreuves d'athlétisme pour une autre période de 18 mois et ensuite diriger les participants.

Mlle Astachova a expliqué, avec le concours d'un interprète, quelle s'adonne à la pratique deux heures de diennement et quatre jours par semaine à sa demeure de Kiev. Elle a remporté un si grand nombre de médailles qu'elle ne se donne plus la peine de les compter.

Polina suit des cours de psychologie à Leningrad. Sa mère est professeur de gymnastique et son père, instructeur de volleyball.

Selon M. Sabirov, les femmes ont des compétences athlétiques parce que ces cours sont obligatoires. Très jeunes, elles peuvent décider de l'interêt plus ou moins grand qu'elles manifesteront comme gymnastes.

L'interprète a ajouté qu'à l'instar des Canadiennes, ces femmes surveillent leur diète alimentaire qui exclut les farines et comprend beaucoup de viande.

Inscription pour les colonies de vacances

Les demandes d'admission pour la saison 1967 aux colonies de vacances de la communauté juive, qui courent le Camp B'nai Brith, Camp Wooden Acres, et le Jewish Laundrette Fresh Air Camp sont maintenant acceptées au 6855 chemin de la Côte-des-Neiges.

Les colonies B'nai Brith et Wooden Acres offrent des périodes de trois semaines aux garçons et filles âgés de huit à 16 ans, avec un programme d'activités spéciales pour les adolescents.

Au Jewish Laundrette Fresh Air Camp, le programme est divisé en trois périodes de deux semaines pour les personnes âgées et une période de deux semaines pour les mamans avec des enfants de 5 à 7 ans.

Les colonies de vacances de la communauté juive sont membres des services auxiliaires de la communauté juive. Tous les détails concernant ces colonies de vacances peuvent être obtenus en téléphonant au secrétariat de l'organisme au numéro suivant: 735-3669.

Une centaine d'inscriptions au concours de couture Du Pont

Le service des fibres textiles de Du Pont du Canada qui commande le concours "Les couturiers canadiens de demain", a reçu plus de cent inscriptions de tout le Canada venant de futurs couturiers. Toutes les provinces, sauf Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, y sont représentées.

Le concours, annoncé au début de l'automne, est organisé à l'intention des modèles qui terminent leur dernière année d'études dans une école de couture reconnue au Canada. Le lauréat recevra une bourse d'une valeur de \$2.000 qui lui permettra de continuer ses études de haute couture chez Balmain à Paris, au cours de l'été 1967. Les douze autres gagnants recevront des prix en argent et des mentions.

"Nous sommes enchantés du nombre de jeunes gens intéressés à la haute couture et de la réaction positive qu'a provoqué ce concours parmi l'industrie textile canadienne en général", a déclaré la directrice du Bureau de la mode du service des fibres textiles, Mme Lissa Taylor.

"D'après les inscriptions que nous avons reçues, il est évident qu'il y a présentement au Canada un groupe important de jeunes gens qui possèdent un talent véritable pour la création de modes. Nous nous sommes de plus rendu compte qu'il y a beaucoup plus de cours de haute couture offerts au pays qu'on ne l'aurait cru, a-t-elle continué.



Les ventes de fourrure commencent chez les fourreurs québécois. C'est le moment de la saison où il faut en profiter si vous avez pris la décision d'acquiescer, cette année, une fourrure. Voyez celle-ci si simple de ligne, tout aussi élégante le soir que le jour: un ocelot ou un jaguar? Seul votre marchand vous le dira. La taille est ceinturée de cuir noir et les bottes de même cuir accompagnent ce luxueux manteau.

Cours secondaire et collégial au collège féminin Sophie-Barat

Le Collège Sophie-Barat, collège féminin dans le nord de Montréal, à quelques minutes de la bouche du métro (Henri-Bourassa) continuera à donner, pendant la prochaine année académique 1967-68, le cours secondaire classique et le cours collégial avec de nombreuses options, y compris la classe de Belles-Lettres spéciale destinée aux finissantes du cours scientifique (11e sciences-lettres et sciences-mathématiques). Le Collège Sophie-Barat est rattaché à la faculté des arts de l'Université de Montréal.

La date limite pour l'inscription est le 28 février 1967. Pour plus de renseignements, s'adresser à: Collège Sophie-Barat, 1239 est, boul. Gouin, Montréal 12 — Tél.: 381-3941.

Nadine Payot est décédée à Lausanne

La fondatrice de l'Institut de beauté parisien, Payot, Mme Nadine G. Payot, est décédée le 25 décembre à l'hôpital de Morges. Mme Payot qui était âgée de 79 ans, résidait depuis de nombreuses années à Tolochenaz, près de Morges, dans le canton de Vaud. L'incinération aura lieu dans la plus stricte intimité au crématoire de Lausanne.

La couture chez soi



La jupe la plus facile à confectionner que nous ayons trouvée sur le marché. Voyez pourtant comme elle ajuste bien et comme elle vous sera pratique: deux poches en avant marquent les coutures.

Le patron imprimé No 9430 est offert pour les tailles 24, 26, 28, 30 et 32 pouces. Le grandeur 26 exige 1 7/8 verges de tissu de 45 pouces de largeur.

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au Service des Patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, trois libellément avec mesures et numéros exacts, en ayant soin d'indiquer un bon de poste.

dans votre panier à provisions



De 1957 à 1966, le nombre de produits d'usage domestique, au sujet desquels la Direction des aliments et produits pharmaceutiques a fourni des renseignements aux centres de lutte contre les empoisonnements, est passé d'environ 4.800 à 7.500. Malgré cela, il y a fort probablement sur le marché un grand nombre de produits dont la composition ne figure pas encore aux dossiers des centres de lutte contre les empoisonnements (qui existent dans un grand nombre d'hôpitaux im-

Ah! les restes de dinde!

Quelques lectrices nous ont téléphoné nous demandant des suggestions pour utiliser les restes de la traditionnelle dinde du temps des fêtes, toujours trop grosse et que l'on continue désespérément à manger toute la semaine durant.

Voici un plat qui figurera avec avantage non seulement sur la table familiale, mais à l'occasion d'un buffet, et pourquoi pas celui de la St-Sylvestre ou des Rois?

a baptisé "protéine à cellule simple".

Le produit serait finalement soumis à un traitement calorifique qui tuerait les bactéries; celles-ci disparaîtraient ainsi de la forme finale du nouveau produit alimentaire.

M. John McNab, des laboratoires de recherches "Esso" et Louis Rey de la compagnie sud-américaine "Nestlé Alimentaria", admettent que certains problèmes techniques et économiques restent à résoudre mais, déclarent-ils, "nous



La maison d'Hansel et Gretel... tout en sucre d'orge et en bonbons, voilà ce qu'a réalisé une maman d'Ottawa, Mme Margo Townsend à l'intention de son fils de deux ans. La base a été construite en meringues sur lesquelles gâteaux, biscuits, bonbons et sucres ont été fixés. Un travail de patience et de contes de fées, mais n'est-ce pas un peu cela, la fête de Noël pour tous les enfants qui croient encore au Père Noël? Une surprise de fin d'année à offrir à vos enfants sages!

portants de toutes les provinces canadiennes), car on crée sans cesse de nouveaux produits. D'autre part, certains produits se vendent dans un secteur restreint et les personnes qui se chargent de recueillir des renseignements pour les centres ne les ont pas encore rencontrés ou n'ont pas été averties de leur existence.

L'analyse des rapports d'empoisonnements fournis par les Centres de lutte contre les empoisonnements a mis en lumière plusieurs faits intéressants, dont quelques-uns peuvent être d'un grand secours aux parents pour prévenir de tels accidents. Les rapports de 1964, par exemple, faisaient mention de 690 enfants de moins d'un an. Ce nombre augmentait rapidement à 4.535 enfants d'un an et à 7.085 enfants de 2 ans, diminuant ensuite à 3.884 enfants de 3 ans et à 1.368 enfants de 4 ans. Seulement 929 cas d'empoisonnement impliquant des enfants de 5 à 9 ans étaient signalés. Pour ce qui est de la catégorie de 10 à 14 ans, on comptait 289 cas. Il est donc évident que les enfants d'un, de deux et de trois ans sont ceux qui risquent le plus de subir ce genre d'accident.

Dans le dernier numéro de la revue *Le Consommateur*, le Dr C.A. Morrell note que, parmi les 17.562 accidents arrivés à des enfants de moins de 4 ans, 10.333 étaient causés par des médicaments, 5.059 par des produits domestiques d'usage courant, comme les nettoyeurs, les polis (encaustiques), la peinture, l'encres, les combustibles et les lubrifiants, etc., 847 par des cosmétiques et 691 par des pesticides. Les médicaments étaient donc à l'origine de beaucoup plus que la moitié de ces empoisonnements. Voilà un fait qui pourrait bien sembler étonnant et décourageant à ceux qui croient qu'il suffit, pour que le nombre d'empoisonnements accidentels diminue grandement, d'instituer une loi exigeant que l'étiquette des produits domestiques qui pourraient être dangereux porte un avertissement à cet effet.

Casseroles aux nouilles et à la dinde

- 2 1/2 tasse d'oignon haché
- 2 1/2 tasse de céleri en dés
- 1/2 tasse de piment vert, en dés
- 1/2 livre de champignons tranchés
- 2 1/2 tasse de beurre
- 2 c. à thé de sel
- 1/4 c. à thé de poivre
- 1/8 c. à thé de poivre de cayenne
- 4 tasses de lait chaud
- 2 tasses de bouillon de dinde
- 5 tasses de dinde cuite, en dés
- 1/4 tasse de piment en dés
- 1/2 livres de nouilles larges, cuites
- 1/2 tasse de chapelure grossière, beurrée
- 1/2 tasse d'amandes mondées, effilées (facultatif)

Sauter oignon, céleri, piment vert et champignons dans le beurre, environ 10 minutes. Retirer les légumes et incorporer farine et assaisonnements. Ajouter graduellement le lait mélangé au bouillon de dinde. Cuire en brassant constamment jusqu'à ce que la sauce épaississe. Mélanger légumes, sauce, dinde, piment et nouilles. Verser dans une casserole de 15 tasses. Parsemer de chapelure et d'amandes. Cuire à 350 degrés F. jusqu'à ce que doré, 30 à 60 minutes. Quantité: 10 à 12 portions.

Un aliment nouveau

Un mélange de bactéries et de dérivés du mazout pourrait fournir un aliment nouveau, riche en protéines et capable de remplacer le lait en poudre, annonce un rapport présenté mardi matin au congrès de l'Association américaine pour les progrès scientifiques, tenu à Washington.

Les bactéries, ou de la simple levure, seraient encouragées à se multiplier à l'aide d'hydrocarbures de haute qualité dérivés de la distillation du mazout. La fermentation donnerait naissance à un produit poudreux et sec, riche en protéines et que l'équipe de chercheurs qui a présenté le rapport en question

avons confiance que tous ces problèmes pourront être résolus et que la protéine à cellule simple pourra constituer une source importante de protéines", peut-être des la prochaine décennie.

Renée R.

BYRRH.
un amour
d'apéritif

...FRAIS
OU
SUR GLACE



LE VIN APERITIF CHIC.
IMPORTÉ DE FRANCE
CODE NO 340-B \$ 2.20

**ESTHETIQUE
EN AFFAIRES INC.**

Associés en recherches d'idées pour
aménagement de bureaux et magasins.

Planification fonctionnelle d'espace et
esthétique d'intérieur.

DECORATEURS-ENSEMBLERS DIPLOMÉS

M. Bélanger, S.D.E. Paul Gosselin, S.D.E.
Robert Parizeau, S.D.E. Claude Pichette, S.D.E.

5645, Christophe-Colomb — Tél.: 274-2576

Reservez
vos places
des maintenant
pour le

REVEILLON
du Nouvel An

Le 31 décembre
de 11 h. p.m. à 2 h. a.m.

MUSIQUE - DANSE - SURPRISES

MENU

Crêpes au crabe
Sauce Moutardine
Concombre Profiteroles
La Salade Desjardins
Pâtés de crabes grillés
ou Bifteck
ou Homard Grillé canadien

Parfait à la menthe
ou Patisseries françaises
Le café maison

\$15.00 plus taxe 6 p.c.

Quatre salles à manger climatisées
— Assais —

LA CAVE LORRAINE

chez Desjardins

Atteint du Passeport Gastronomique
"Traditions et Qualité de Paris, France"
Quatre salles climatisées. Musique et
danse tout les soirs. Accommodations
pour réunions d'affaires et réceptions.
Cartes de crédit acceptées: Diners Club,
American Express et Carte Bancaire.

Stationnement gratuit surville
1175 MACKAY, MONTRÉAL
RESERVATIONS: 844-9741

des cours pour tous
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Extension de l'enseignement

SESSION DE JANVIER

ANGLAIS ANTHROPOLOGIE CIVILISATION ÉCONOMIE ESPAGNOL GÉOGRAPHIE GESTION D'HÔPITAL HISTOIRE HISTOIRE DE L'ART LECTURE RAPIDE LINGUISTIQUE LITTÉRATURE MATHÉMATIQUES	PHILOSOPHIE PROGRAMMATION PSYCHOLOGIE PSYCHOLOGIE DES RELATIONS HUMAINES RECHERCHE OPÉRATIONNELLE RELATIONS INDUSTRIELLES SCIENCE POLITIQUE SCIENCES RELIGIEUSES SOCIOLOGIE
---	--

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Extension de l'enseignement
Case postale 6128, Montréal 3 Tél.: 342-9398

Nombre des actions négociées

Bourse de Vancouver

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE									
Cm				Cm					
Valeurs	Ventes	Haut	Bas	For. Net	Valeurs	Ventes	Haut	Bas	For.
Abitibi	11721	58 1/4	59 1/4	9 1/4	Hud A	105	82 1/2	23 1/2	23 1/2
Alcan	11924	58 1/2	59 1/2	9 1/2	Home B	105	83 1/2	23 1/2	23 1/2
Algonine	217	52 1/2	53 1/2	1 1/2	Imp C	102	82 1/2	23 1/2	23 1/2
Alcan 2 pr	55	52 1/2	53 1/2	1 1/2	Imp Oil	729	58	37 1/2	37 1/2
Asbestos	585	52	53	1 1/2	Imp Tob	408	41 1/2	12 1/2	12 1/2
Can Pac	217	52 1/2	53 1/2	1 1/2	Hud C	102	82 1/2	23 1/2	23 1/2
Bank Mon*	16000	52 1/2	53 1/2	1 1/2	Inf Nickel	1470	93 1/2	93 1/2	93 1/2
Bk N S	51	54 1/2	55 1/2	1 1/2	Inf Uth	400	52 1/2	23 1/2	23 1/2

Inf. CN 42	309	\$509/	299	504	-1a	Inf. Grn 132	300	\$274/	274	274
Bank Depo 42	106	\$212/	172	174	+1a	Leblanc A	100	\$274/	274	274
Bank 75	123	\$334/	384	384	+1a	McGill 10	130	\$10/	10	10
Bath P	500	\$272/	272	272	-1a	Macmillan	400	\$231/	23	23
Bath Ap	235	\$551/	551	554	-3a	Almass P	1475	\$231/	224	224
Bell Phone	4365	\$447/	461	461	+41a	Miron 4 pr	240	\$54/	54	54
Bowater	100	\$74/	74	74		Molson A	400	\$187/	187	187

[illegible]

D Lima	108	225	225	25	+25	Steel C x d	465	200	174	20
Dom Text	225	228	28	28		Steinbg. A	100	181	18	18
Domtar	940	116	175	16	+ 1/4	Tr C PL x d	1275	241	240	24
Du Pent x d	50	635	35	35		Tr AM PL	785	161	160	16
Falcon	200	527	27	27	- 1/4	Triad	400	190	190	19
Fam. Play	1300	1221	22	22	+ 1/4	Un. Carbide	925	159	159	15

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE										
Valeurs	Cgm				Valeurs	Cgm				
	Ventes	Haut	Bas	Fer. Net		Ventes	Haut	Bas	Fer. Net	
ACF Ind	4100	38%	37%	37%	— 1%	Nat Dairy	3200	35	34%	34%
Address	14400	52%	51%	51%	— 1%	Nat Dist	9400	29%	29%	38%
Admiral	25800	32%	31%	30%	— 1%	Nat Gyps	8800	30%	30%	30%
4000	26	26	26	26	— 6%	N.Y. Cnt	5300	70%	70	70

Expanding	300	400	400	400	Kentville	3500	4	5	5	
Inspiratory	1000	190	185	185	+10	L. Dufault	100	133%	13%	13%
Int. All. Dev.	700	20	25	25		Lemieux	11000	20	18	20
K. Avar	325	55%	55%	55%		Lingside	2500	4	31%	31%

[illegible]

Band Ore	7000	9	8 1/2	9	Peace River	300	705	705	705
Batemans	7000	6	6	+2	Pennbac	3000	14	13	13
Black River	10000	12	12	12	Pine Ridge	1100	17	17	17
Blueshift	500	14	16	-3	Pineco	1400	190	190	190

[illegible]

Magador	3000	10 1/4	10	10	Stairs, Expl	5700	12 1/4	10 1/4	10 1/4
New Pac	3000	24	20	20	Std. Gold	4000	15	15	15
Q. Smelt	1000	47	47	47	Sullivan	300	340	340	340

[illegible]

Gen P Cn	8900	21%	91%		
Gen EI	4400	24%	23%	+ 1%	
Gen Tm	4400	24%	23%	+ 1%	
Gen Per Cn	3800	21%	21%		
Gen Pm	3800	21%	21%		
Goodrich	18500	41%	40%	- 1%	
Goodyear	5700	42%	41%		
Granby	2800	28%	28%		
Grand Un	1700	17%	17%		
Gr A P	19500	27	26%		
Gr A P	19500	27	26%		
Gulf Oil	3400	33%	33%	- 1%	

635 east, Boul. Deschambert
 Office Du

Administrator & Trust
 Allied Pde
 Allied Towers
 Bank West Can
 B.C. Moly Van
 Chartered Bank
 Corp. d'Espn. 1976 Wts
 Crown Line
 Consolidated Theatres

95%
 190
 11
 5%
 30
 30

UN CADEAU

Plus	37,200	29%	29%	Walter-Fabrics	17%
Plus B M	1,200	29%	29%	Harvey Foods	4
Int Cl Ind	200	74%	74%	—	81%
Int Sand	300	29%	29%	—	70
Int No	3,400	70%	70%	Industrial Life	16
Interlake	3,000	25%	26%	The Salvage	20
IBM	4,700	37%	35%	Transients	17
Int B M	10,000	33%	33%	London Life	58
Int Nick	3,400	87%	84%	North Tel Ind	18
Int Pac	5,100	25%	24%	25%	25%
Int Tel T	2,000	74%	73%	Radio Transmission	110
Johns M	7,800	51%	49%	Paco	200
				Permalac Corp	71%
				Perma Seal	Bank

И. А.

Loebisher	1900	5	16%	16%	—	Supernat	9
Lib McIn	2200	9%	9%	9%	—	Tricid	9
Link Bell	700	3%	3%	3%	—	Vick	20
Lifton Ind	8700	80%	79%	79%	—	Zodiac	—
Lock Air	3700	65%	65%	65%	—		
Long Ind	2800	28%	27%	27%	—		
Long S. Gar	2200	5	4%	4%	—		
Magcov	5600	28%	27%	27%	—		
Mall Ind	4100	28%	27%	27%	—		
Marath Oil	13900	48%	48%	48%	—		
Marine Ind	3600	29	28%	29	—		
Marine Ind	3600	29	28%	29	—		

Indice Dow Jones			
	Ouv.	Haut	Ferm.
30 Ind	791.87	799.38	785.58
30 Rail	207.16	208.10	205.74

INDICES		a NEW YORK	
MCNifty	250	81	81
McKee	500	224	224
Merck	11700	224	224
MGM	9000	284	277
MGM	9000	284	277
MMS	7000	15	14
Monsie	23500	42	41
Monsie	23500	42	41
Motofora	17300	99	95
Nat Cash	7000	70	68

	Prix cotés mardi le 27 décembre 1966					
	A Ex-Gr	A Gr	A Moy	A Petits	A Pec-Wes	B
AUX PRODUCTEURS						
St-Félix de Valois 57	53	53	48	40	8	28
Trois-Rivières 58	52	52	48	40	---	35

Offrez un abonnement

AUX CONSOMMATEURS :		26-80	70-76	68-72	58-60	—	—
Prix des volailles							
VIVANTES NO 1 AU PRODUCTEUR							
Poulets à griller et	A 1 livre et moins de 5 lb		20 1/2				
Foies	5 livres et moins de 5		22				
	6 livres et moins de 7		24				
	7 livres et plus		27 1/2				
	8 livres et plus		30 1/2				

AMIS – PARENTS

Jeunes dindons	7 livres et plus moins de 12 livres
Adulte dindons	12 livres et moins de 20 20 livres et plus moins de 36 livres 36 livres et plus
Oies	
Canards	
Eviscérées, en boîte standard	
Gross au détail	

Postez ce coupon à C.P. 6033, Montréal 3

5 livres et moins de 6	48-50
6 livres et plus	49-51
moins de 4 livres	31-32
4 livres et moins de 5	39-41
5 livres et moins de 6	40-42
6 livres et plus	42-43
10 livres et moins de 16	
moins de 10 livres	
16 livres et plus	
moins de 16 livres	

NOM
ADRESSE

Commentaires sur le marché

OEUFS — La demande des détaillants pour les oeufs de toutes catégories fut passable. A la suite d'arrivages d'oeufs d'autres provinces de l'Ouest et des Etat-Unis, les approvisionnements furent suffisants.

VOLAILLES — Les approvisionnements de volailles de toutes sortes furent suffisants. Les ventes de poulets à griller furent

On obtient un supplément d'information en s'adressant à :

NOE HENAUT,
Surveillant régional

te les postes enseignement, bureaux
traduction, correction d'épreuves,
donnerait cours privés, philo, lan-
gues, littérature, etc. Ecrire Case
158 Le Devoir. 38-12-64

Curling



par
**Larry
Ouellette**

● L'équipe du High School de Rosemère, qui abat tout sur son passage dans le tournoi des écoliers, actuellement en cours à Montréal, se compose de Ricky Pratt, lead; Chris Sikes, deuxième; Mike Boland, troisième, et Derek Patterson, capitaine.

● Ces jeunes, qui ont appris leur curling sur les glaces du club Lorraine, municipalité voisine de Rosemère, ont déjà démontré qu'ils pouvaient battre des équipes de calibre sénior composées de joueurs plus expérimentés qu'eux.

● Au début de la saison, ils ont gagné la Ronde Consolation du club Caledonia et au mois de novembre se sont rendus à la finale du bon-spiel invitation du club Saint-Jérôme.

● Qui sait? Peut-être donneront-ils pour la première fois le championnat national des écoliers au Québec...

● La rumeur veut qu'un groupe de golfeurs du club Islesmere, joueurs de curling à leurs heures, tentent de louer quelques-unes des glaces du Centre Paul Sauvé afin d'y établir un curling qui leur soit propre...

● Jack Moir du club Cedarview à Deux-Montagnes est certainement l'un des joueurs les plus remarquables de la province de Québec.

● Il en est actuellement à sa 34e saison de curling, ayant débuté en 1908 au club Outremont.

● Agé de 80 ans, Jock est encore un capitaine redouté. Il prend un malin plaisir à infliger des râclées aux jeunes de 60 ans et moins qu'il confond par son habileté incroyable à réussir les coups les plus difficiles en dépit d'une maladie des yeux qui l'empêche de voir clairement ce qui se déroule à plus de 15 pieds devant lui...

● Mes meilleurs souhaits à tous pour l'année qui débutera dans quelques jours. Les amateurs de curling du Québec seront d'ailleurs servis à souhait en cette année du centenaire de la Confédération.

● Le championnat national féminin, le Diamond D, se déroulera à Montréal durant la dernière semaine de février.

● Le championnat national masculin, le Brier, aura lieu à Gatineau dans la semaine du 6 mars.

● Le championnat national mixte, O'Keefe, sera présenté à Québec la semaine suivante.

● Enfin, le championnat national des Seniors, pour la pierre Seagram, aura lieu à Montréal dans la dernière semaine de mars.

● Une prédiction: A l'occasion des 100 ans du Canada, nos curlers remporteront le championnat mondial avec un éclat jamais vu jusqu'à maintenant. Si les étrangers n'admirent pas le métré de Montréal ou l'expo 67, et si l'équipe nationale de hockey du bon père Bauer se fait encore battre, comme c'est sa tradition, nos joueurs de curling prouveront qu'il y a au moins un sport où le Canada reste imbattable.

Ligue Nationale

	P.J.	G.	P.	N.	B.P.	B.C.	Pts
New York	31	16	9	6	96	73	38
Chicago	28	16	8	4	100	72	36
Toronto	29	13	9	7	82	81	33
Montréal	28	13	12	3	73	69	29
Boston	31	7	17	7	78	112	21
Détroit	29	8	18	3	79	101	19

Un Tchèque rêve de monnayer son talent

TORONTO — Vaclav Nedomansky, centre de l'équipe nationale tchèque, aimerait évoluer dans la ligue Nationale de hockey, mais il devra attendre la présentation des Jeux olympiques 1968.

"Je tenterai probablement de mériter un poste dans la LNH", a déclaré le jeune joueur de 22 ans, membre de l'équipe tchèque, avant d'affronter les étoiles de la ligue Junior A de l'Ontario hier soir.

"Mais je ne pourrai prendre aucune décision avant les Jeux olympiques 1968, dont le championnat est le but ultime de notre équipe. J'aimerais bien avoir la chance d'évoluer chez les pros."

Par contre, le Dr Dzenek Arndt, président de la ligue de hockey tchèque, ne croit pas que le centre ait cette chance.

"Aucun de nos joueurs ne sera libéré avant les Jeux olympiques et, même après cet événement, aucun de ceux qui nous seront encore utiles n'obtiendra son congé."

Nedomansky est tellement utile en Tchecoslovaquie que les Rangers de New York ont inscrit son nom sur leur liste de négociation.

Nedomansky ne craint pas le jeu rude de la LNH et il aime bien la mise en échec dans la zone défensive rivale, ce qui n'est pas permis par les règlements amateurs.

"J'aimerais également voir la disparition du règlement amateur qui empêche le gel de la rondelle lors d'une punition, ce qui est un bon règlement dans le hockey professionnel."

"Si je participe à un camp d'entraînement professionnel, je serai accompagné d'un des instructeurs tchèques, si bien que nous pourrions profiter tous deux de cette expérience."

"J'aimerais aussi voir notre équipe au prise avec une équipe professionnelle, ce qui nous serait très profitable. De même, nous devrions affronter de meilleures équipes canadiennes en tournée, car certaines d'entre elles sont très jeunes et peu expérimentées."

Le gros joueur de centre, mesurant 6' et pesant 205 livres, qui, à 22 ans, a déjà participé à quatre tournois mondiaux, prévoit une forte opposition de la part de l'équipe nationale du Canada lors du tournoi du Centenaire à Winnipeg du 1er au 6 janvier et lors du tournoi mondial à Vienne en mars prochain.

"Nous avons l'impression que l'équipe canadienne sera de beaucoup supérieure à celle de l'an dernier. Nous avons vaincu les Russes 7-5 cette année à Moscou, car leur défense est plus faible que l'an dernier."

On sait que les Russes, Tchèques et Canadiens ont fini dans l'ordre lors du tournoi mondial disputé en Yougoslavie l'année dernière.

Le Diamond "D" à Montréal

Au début de l'an prochain, l'élite du curling féminin au Canada disputera des épreuves éliminatoires pour la sélection des dix représentantes provinciales à la septième classique Dominion Diamond "D" qui se déroulera à Montréal du 27 février au 2 mars 1967.

L'Association canadienne de curling féminin, les organisateurs de ce championnat patronné par les magasins Dominion, Lée, a rendu publiques les sites et les dates des finales provinciales. La première épreuve Dominion Silver "D" sera tenue le 23 janvier au Tecumseh Golf and Country Club à Gatineau, dans la province de Québec. Les finales Silver "D" auront lieu à Prince Albert dans la Saskatchewan les 9 et 10 février.

Les champions canadiens de l'an dernier sont le rink Jamison d'Edmonton formé de Mme Hazel Jamison, et ses deux filles, dont l'une d'elles, Mme Gale Lee, faisait office de skip. L'an dernier, une troisième fille, qui fait d'ordinaire partie de l'équipe, ne fut pas en mesure de prendre part aux compétitions. En Alberta, les finales de cette saison seront disputées à Grand Prairie, du 6 au 9 février 1967.

CALENDRIER COMPLET DES FINALES DE CURLING DOMINION SILVER "D"

Colombie-Britannique	Vancouver	fév. 6-7-7
Alberta	Grand Prairie	fév. 6-9
Saskatchewan	Prince Albert	fév. 9-10
Manitoba	Winnipeg	fév. 3-4
Ontario	Sudbury	fév. 5-8
Québec	Gatineau	jan. 23-26
Nouveau-Brunswick	Fredericton	fév. 6-7
Ile-du-Prince-Edouard	Truro	jan. 29-31
Nouvelle-Ecosse	Charlottetown	jan. 30
Terre-Neuve	Gander	fév. 5-10

Juckes recommande deux tournois par année — mais où?

MELVILLE, Sask. — Deux tournois internationaux de hockey, auxquels participeraient le Canada, l'URSS, la Tchecoslovaquie et la Suède, devraient avoir lieu chaque saison, selon M. Gordon Juckes, secrétaire général de la Canadian Amateur Hockey Association.

Les tournois aideraient à empêcher des défaites injustes comme celles qui ont été infligées par les Soviétiques à Terre-Neuve, a-t-il déclaré mardi.

"Il est à peu près impossible que nous soyons de bons adversaires pour les équipes nationales et choisies de l'URSS, de la Tchecoslovaquie ou de la Suède, à moins que nous puissions former une équipe d'étoiles ou utiliser notre équipe nationale," a-t-il ajouté, au cours d'une interview téléphonique.

"Les équipes canadiennes ordinaires ne sont pas assez fortes pour rencontrer les meilleures équipes européennes sur un pied d'égalité," a poursuivi M. Juckes.

"Si nos gens veulent voir leurs propres équipes dans des compétitions européennes, nous les ferons jouer contre l'Allemagne de l'Ouest, par exemple, ou la Pologne ou la Finlande."

A son avis, les quatre jouées dans les Maritimes furent organisées à la dernière minute lorsque les Russes se sont retirés du tournoi annuel de Colorado Springs.

"Nous avons en quelque sorte été forcés d'accorder trois matchs aux Soviétiques pour remplacer ceux qu'ils ne joueraient pas aux Etats-Unis. Nous avions déjà six parties au programme au Canada: trois contre notre équipe nationale et trois dans notre tournoi international de Winnipeg."

Pour tenir deux tournois internationaux, il faudrait que le Canada puisse avoir une équipe nationale "numéro deux", selon le secrétaire général de la CAHA.

Canadien connaît une soirée lamentable et se contente d'un ennuyant match nul

Le Canadien a laissé la victoire lui glisser entre les mains hier soir et a dû se contenter d'un match nul de 1-1 contre les Bruins de Boston. Jim Roberts, aidé de Richard et Harris a enregistré le but du Canadien.

Menant au compte de 1-0 jusqu'à trois minutes de la fin de la joute, un trop grand laisser-aller lui a coûté la victoire espérée. Wayne Connelly a profité de la nonchalance des joueurs de défense du Canadien pour marquer le but égalisateur sur un lancer des plus faciles et équ Charlie Hodge a laissé négativement pénétrer dans sa cage à moins de trois minutes de la fin de la partie, soit à 17:37. Il s'agissait du 10e but de la saison de Connelly.

Les Bruins n'ont gagné qu'une fois au cours de leurs 16 dernières parties, mais le point acquis, résultat de cette joute nulle, leur vaut une avance de deux points au classement sur les Red Wings de Détroit au dernier rang du classement. Cheevers a été crédité de 22 arrêts pour

tant de cette joute nulle, leur vaut une avance de deux points au classement sur les Red Wings de Détroit au dernier rang du classement. Cheevers a été crédité de 22 arrêts pour

Boston et Hodge de 19 pour le Canadien.

S O M M A I R E
PREMIERE PERIODE
Punitions: Harris 1:10, Marotte 10:37.
DEUXIEME PERIODE
1-Montréal: Roberts (3)
(Harris, Richard) 12:37

Punitions: Watson 1:46, Roux 3:02, Ferguson 10:07.

TROISIEME PERIODE
2-Boston: Connelly (10)
(Schock, Watson) 17:37
Punition: Watson 4:46.
LANCERS:
Boston: 7 7 6-20
Montréal: 10 9 6-23
Assistance: 15,290.

Le Canadien choisi l'équipe de 1966

Les Canadiens de Montréal, qui ont remporté le championnat de la ligue nationale de hockey et une deuxième coupe Stanley successive, ont été élus l'équipe de l'année lors du scrutin annuel de la Presse Canadienne.

Les 121 chroniqueurs et commentateurs sportifs interrogés ont oublié la tenue actuelle des champions du monde pour ne se rappeler que de leur performance en 1965-66, y compris leurs victoires aux dépens du Toronto et du Detroit dans les séries éliminatoires de la coupe Stanley.

En vertu de leurs 138 votes de première place, 66 de seconde et 23 de troisième, les

Canadiens ont récolté un total de 227 points, soit une avance de 54 points sur l'équipe féminine de natation, qui a brillé aux Jeux de l'Empire.

Bonne deuxième

Cette équipe, avec Elaine Tanner en tête, a fourni son meilleur rendement dans les compétitions internationales depuis de nombreuses années.

A elle seule, Mlle Tanner a remporté quatre médailles d'or et trois en argent, en plus d'être élue l'Athlète féminine de l'Année au pays.

Les nageuses ont récolté 93 votes de première place, 60 de seconde et 20 de troisième, sur une base de 3-2-1 points.

Les Roughriders de la Saskatchewan, qui ont disposé des Rough Riders d'Ottawa, dans la classique de la coupe Grey, se sont classés troisième avec un total de 60 points.

Les votants ont mentionné 25 équipes dans le scrutin. Le quatuor Ron Norcott, de Calgary, qui a remporté le championnat international de curling, a récolté 51 points. Il a ainsi devancé les Argos d'East York, champions canadiens de football sénior, par un point.

Les seules autres équipes ayant récolté plus de 20 points ont été les Rough Riders d'Ottawa et les Oil Kings d'Edmonton, champions canadiens de hockey juniors, avec 24 et 21 points respectivement.

Autres candidates

Parmi les autres candidates qui ont récolté des votes, on note:

Les équipes nationales de ski et de hockey; les Eskimos d'Edmonton, les Tiger-Cats de Hamilton, les Lutheriens de Waterloo, les Rams de Regina, les X-Men de St-François-Xavier et les Maple Leafs de Notre-Dame-de-Grâce au football; les Minors de Drumheller, les Blues de l'Université de Toronto, les Pêches de Peterborough et les Castors de Sherbrooke au hockey; le Kelowna, C.B., champion des Petites Liges de baseball; les Green Gaels d'Oshawa à la crosse; l'équipe canadienne des Jeux de l'Empire et l'équipe équestre du Canada.

Mohammed Ali joue les bouffons quand Ernie Terrell insiste pour l'appeler de son nom d'esclave des Blancs: Clay

NEW YORK. — Cassius Clay et Ernie Terrell ont failli échanger des coups hier au Madison Square Garden de New York au cours d'une conférence de presse après que le champion du monde ait traité son challenger d'"Oncle Tom", expression péjorative généralement employée pour désigner un Noir respectueux des Blancs.

Devant une cinquantaine de journalistes et les caméras de la télévision, Cassius Clay, furieux de s'entendre appeler par son véritable nom par Ernie Terrell et non par son nom d'adoption Mohamed Ali, traita plusieurs fois son futur adversaire d'"Oncle Tom", avec une évidente lueur de méchanceté dans le regard, réussissant même à lui placer une cinglante giflette sur le bras. Les deux boxeurs furent immédiatement séparés mais la "joute oratoire" n'en prit pas fin pour autant.

"Je ne suis pas un Oncle Tom", se défendait le grand

Ernie Terrell. "Si, tu en es un, comme un autre que je connais bien: Floyd Patterson," insistait véhémentement Cassius Clay, retenu par quelques membres de son entourage.

Le champion du monde, réussissant alors à se dégaizer, oia sa veste et lança à son challenger: "Qu'on s'explique tout de suite." Les deux hommes s'avancèrent l'un vers l'autre mais le choc avant la lettre fut évité, le "véritable" combat étant toujours prévu pour le 6 février à Houston (Texas).

"Pourquoi s'entête-t-il à m'appeler Clay?" demandait le champion. — Parce que je te connais sous le nom de Clay, rétorqua Terrell. — C'est un nom d'Oncle Tom, un nom d'esclave, un nom de blanc," clama Cassius Clay, fou de rage.

Clay et Terrell étaient interviewés lors d'une conférence de presse au cours de laquelle la direction du Madison

Square Garden annonça que la célèbre enceinte newyorkaise recevrait les images télévisées du combat du 6 février.

Avant que l'incident n'éclatât, le champion du monde avait dit l'un de ses poèmes à la gloire de sa prochaine victoire ce qui avait valu cette réflexion d'Ernie Terrell: "Je suis sûr que Shakespeare s'est retourné dans sa tombe quand il a entendu ça."

Clay-Terrell à l'écran

NEW YORK. — Pour la première fois dans l'histoire de la boxe, un championnat — le combat Cassius Clay-Ernie Terrell pour le titre mondial des poids lourds le six février — sera transmis en direct par télévision dans l'enceinte du Madison Square Garden, à New York.

M. Harry Markson, directeur

des rencontres de boxe au Garden, a annoncé que 10.000 spectateurs pourront suivre sur des écrans le match qui se déroulera à Houston (Texas). Les billets d'entrée vaudront sept dollars cinquante et dix dollars. 18.000 spectateurs peuvent assister aux matchs de boxe qui se déroulent au Madison Square Garden.

Conditions de ski à travers la province

Le service de météorologie du ministère des richesses naturelles de la province de Québec signale que les conditions de ski sont bonnes ou excellentes partout. Dans tous les centres, les skieurs trouveront de la neige poudreuse sur fond dur. Les pentes sont généralement en bon état, voire excellentes, en certains endroits des Laurentides et de la région de Québec.

Il y a de 8 à 30 pouces de neige au mont Tremblant; de 15 à 30 pouces à St-Jovite; de 12 à 36 pouces à St-Faustin; 25 pouces à Ste-Agathe; de 12 à 18 pouces à Val David; de 12 à 18 pouces à St-Donat; 12 pouces à Val Morin et à Ste-Adèle; de 10 à 30 pouces à Piedmont; 20 pouces à St-Sauveur; 15 pouces à Shawbridge; de 12 à 14 pouces à Ste-Marguerite; de 12 à 14 pouces à Morin Heights et de 12 à 15 pouces au mont Gabriel.

Dans les Cantons de l'Est, on signale une épaisseur de 6 pouces à la piste municipale de Sherbrooke; 3 pouces à North Hatley; 6 pouces au lac Brompton; 6 pouces à Magog; 6 pouces à Knowlton; 6 pouces à Sutton, de même qu'à Granby, Thetford Mines et Bromont.

Dans la région de Québec: de 18 à 22 pouces au lac Beauport; 16 pouces à Stoneham; de 16 à 20 pouces à Beaufort. Dans le district de la Mauricie: 14 pouces à Shawinigan et 15 pouces à Grand-Mère.

Le rapport du ministère ne donne aucune précision sur les conditions au Saguenay-Lac-St-Jean.

La monte-pente fonctionnent dans toutes les stations et les routes sont en bon état.

PAARL

RAO 110-A 10 oz \$2.10
RAO 110-B 25 oz \$4.95
RAO 110-C 40 oz \$7.70

Produit d'Afrique du Sud

POUR LES JEUNES!

Assurez-vous un revenu régulier en livrant à domicile, tous les matins, le journal

LE DEVOIR

Nous avons présentement besoin de porteurs dans les districts suivants:

VILLE ST-LAURENT - CARTIERVILLE

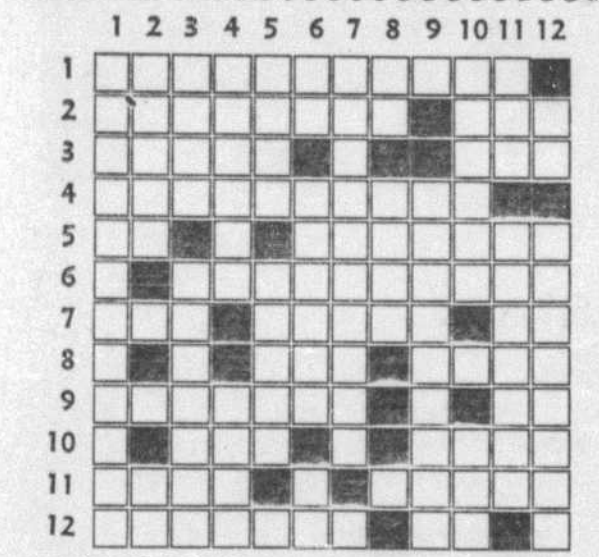
Outremont, Côte-des-Neiges, Ville Mi-Royal, Villieray, Rosemont, Ville St-Michel, Carré St-Louis, St-Bruno, Beaucell, Longueuil, St-Lambert, Boucherville, Ville Lemoyne, Laval-des-Rapides, Pont-Viau, Duvernay, St-Vincent-de-Paul, Ahuntsic, Montréal-Nord, Repentigny, Tétréauville, Charlemagne, Pointe-aux-Trembles, Bordeaux, Lachine, LaSalle, St-Léonard-de-Port-Maurice, etc.

Appeler à:

844-3364 SERVICE DU TIRAGE

Les mots croisés du "DEVOIR"

Pour ce nom introuvable
consultez "LE DICTIONNAIRE DES MOTS CROISÉS"
(Les Éditions de l'Homme) — En vente partout à \$3.50



- HORIZONTALEMENT**

 - Manière non naturelle
 - Une telle chose est souvent sans pitié — A régler
 - Cercueil — Direction
 - Militaires dangereux en cas de guerre
 - Pronom — Champêtre
 - Profrat
 - Personne de confiance — Accepté — Infinitif
 - En Suisse — Qui n'a rien dedans
 - Très maigre — Dans
 - Possessif — Couleur
 - Rien arrivé à son destinataire — Nommer au vote
 - Os de la poitrine — Conjonction

VERTICALEMENT

 - Représentants diplomatiques
 - Fabrique — Ensuite
 - Marchandise à transporter
 - Substance journalière
 - Supporte la boîte — Autour du roi
 - Voûte — Entourée généralement de sable
 - Possessif — On la possède de bien quand elle est maternelle — Article
 - Expressions concrètes de choses abstraites
 - Pronom — Pour l'électeur
- Solution d'hier**

Horizontalement:

 - VICTUAILES
 - AILANT — SUC
 - ISOLEMENT — RR
 - TU — ONTARIO
 - USES — RU
 - AIR — SPHERE
 - EMPHATIQUE
 - TE — ARETE — UN
 - ETRE — SITE
 - TACITE — RATER
 - IRUN — ANGELE
 - CASSEES

Verticalement:

 - VAILLANT — TIC
 - ILS — ARA
 - CLOTURE — ECUS
 - TALUS — MATINS
 - UNE — ESPRIT
 - ATMOSPHERE
 - EN — HATE — AS
 - LENT — ETE — RN
 - TA — RI — SAGE
 - ES — EQUITÉ
 - SURIR — UNEL
 - CRUPE — ERES

PAR SUITE DE LA GRÈVE DES DOCKERS

Saigon: les Américains doivent décharger leur matériel militaire

D SAIGON — Les effectifs des troupes américaines préposés au déchargement du matériel militaire prioritaire dans le port de Saigon ont été portés à 817 hommes. Ceux-ci travailleront en deux équipes, jour et nuit.

Sept bateaux de matériel militaire sont actuellement en cours de déchargement. Deux ont été totalement déchargés, trois autres sont en cours de déchargement. Le matériel américain, dont 1,137 tonnes au "Newport", le nouveau port militaire en amont de Saigon.

forcés à être rendus nécessaires par le prolongement de la grève des dockers vietnamiens. Celle-ci dure depuis trois jours.

Depuis quarante-huit heures, aucun des cargos transportant des produits destinés à la population civile n'a été déchargé.

Au cours des dernières 24 heures, 4,209 tonnes de matériel militaire ont été déchargées par l'armée américaine, dont 1,137 tonnes au "Newport", le nouveau port militaire en amont de Saigon.

4 "volontaires de la paix" dont le rabbin Feinberg, en route pour le Nord-Vietnam

Quatre hautes personnalités du monde religieux en route pour Hanoï afin de pouvoir "témoigner à la face du monde", ont tenu une conférence de presse, hier après-midi, à Paris où ils étaient de passage. Ce sont le pasteur allemand Martin Niemöller, président de l'Internationale des résistants et du mouvement pour la paix, et l'un des présidents du Conseil oecuménique des Églises, le rabbin ABRAHAM FEINBERG, fondateur de la campagne canadienne pour le désarmement nucléaire, l'évêque anglican Ambrose Reeves de Johannesburg, d'où il a été expulsé, et le pasteur américain A. J. Muste, président du Comité pour l'action non-violente.

A Hanoï, ces quatre religieux ont l'intention "non seulement d'étudier la situation pour en témoigner à leur re-

tour, mais aussi, de s'exposer volontairement aux mêmes risques que les Vietnamiens sous les bombardements américains". C'est ainsi que le rabbin Feinberg a déclaré: "Nous voulons participer à l'agonie du Nord-Vietnam", après qu'il eut nettement pris position contre la récente déclaration du cardinal Spellman, qui, a-t-il dit, considère "le conflit du Vietnam comme une guerre sainte". Le rabbin a ajouté: "Notre groupe veut œuvrer pour le rétablissement des sentiments humains entre les Américains et les Vietnamiens. Un succès par les armes des Américains ne constituerait pas une victoire morale".

De son côté, le pasteur A. J. Muste estime que "la seule position morale rationnelle et révolutionnaire que l'on puisse adopter à l'ère nucléaire est de se déclarer contre la guerre et pour l'humanité". En conclusion, le pasteur a déclaré: "Les États-Unis sont le plus grand obstacle pour la paix mondiale. Il est nécessaire de faire sentir cela aux Américains et au monde".

Les "quatre volontaires de la paix" quitteront Paris le 2 janvier et arriveront à Hanoï le 5 janvier. Ils y séjourneront pendant une douzaine de jours.

VOYAGE REMIS DEPUIS DEUX ANS

Kossyguine se rendra en GB début février

LONDRES — M. Alexis Kossyguine, chef du gouvernement de l'URSS, séjournera en Grande-Bretagne, en visite officielle, du 6 au 13 février, a annoncé un communiqué du 10 Downing Street, résidence officielle de M. Harold Wilson.

Les détails du programme n'ont pas encore été arrêtés, mais on sait déjà que M. Kossyguine visitera plusieurs grands centres industriels des provinces britanniques.

Formulée pour la première fois en décembre 1964, peu après l'arrivée au pouvoir du gouvernement travailliste, et acceptée en principe en janvier 1965, l'invitation adressée au chef du gouvernement soviétique n'avait été acceptée en fait que le 14 novembre dernier.

Le retard du, expliquait-on du côté soviétique, à l'attitude de la Grande-Bretagne au sujet du conflit vietnamien.

Tous les ministres de de Gaulle sauf 2, se présenteront aux législatives

PARIS — Les gaullistes ont publié hier la dernière liste de leurs candidats aux élections législatives dont le premier tour se déroulera le 5 mars 1967. Dans la course électorale qui intéresse 486 circonscriptions, les gaullistes viennent en second après les communistes qui dès le mois de juillet dernier, avaient donné toutes leurs investitures. Il n'en est pas de même de la gauche non-communiste qui a seulement désigné 230 candidats et du centre de M. Lecanuet qui n'a désigné que 173 des siens.

Actuellement, sauf MM. André Malraux, ministre des affaires culturelles et Jean-Marcel Jeanneney, ministre des affaires sociales, tous les ministres sont candidats aux élections, même des hommes comme le ministre des affaires étrangères, M. Maurice Couve de Murville qui s'était abstenu jusqu'à maintenant de participer à la vie politique. Parmi les candidats gaullistes désignés hier, il y a un écrivain: Jean Dutourd et un ancien champion de tennis, Bernard Destremau.

Echec d'un coup d'Etat au Soudan

KHARTOUM — "Le gouvernement contrôle entièrement la situation", a déclaré hier soir M. Sadik El-Mahdi, premier ministre du Soudan à l'Assemblée constituante.

Le premier ministre a ajouté que la tentative de coup d'Etat avait été complètement brisée par les forces de sécurité.

On compte parmi les personnes arrêtées le leader du parti communiste du Soudan, M. Iddine Ali Amer, et plusieurs autres membres du parti communiste.

La police interroge également un ancien officier de l'armée et un des fonctionnaires de la Banque égyptienne de Khartoum Mohamed Abdel-Hamid.

D'autres arrestations ont été opérées et les autorités refusent de révéler leur nombre et la qualité de ceux qui ont été considérés comme complices de la tentative de coup d'Etat.

Londres: rumeur d'un léger remaniement

LONDRES — M. Harold Wilson procédera à un rajustement de son gouvernement, dans le cadre d'un léger remaniement ministériel qui sera annoncé au début de l'année, apprend-on de source bien informée.

Deux personnalités travaillistes connues pour leur hostilité à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun quitteraient le cabinet. Il s'agit de MM. Douglas Jay et Fred Peart, respectivement président du Board of Trade et ministre de l'Agriculture.

Au nombre des ministres dont le départ ou le changement de poste est également prévu figurent M. Arthur Bottomley, ministre de l'Aide aux pays d'outre-mer, et M. Fred Lee, ministre des colonies dont le ministère a été fusionné avec celui du Commonwealth, en août dernier.

La révolution culturelle rencontrerait des oppositions dans l'armée

Chine: arrestation du maréchal Peng

PEKIN — La crise politique chinoise, qui se poursuit depuis une année, vient d'entrer dans une phase nouvelle permettant de croire qu'un certain malaise règne sur l'issue de la lutte en cours, même à l'échelon suprême.

La journée a été marquée, en effet, par trois révélations dont la substance ne correspond en rien aux normes classiques de la tradition chinoise ou de celle du parti communiste chinois:

1) L'arrestation, à Cheng Tu dans le Seichouan, du vieux militaire Peng Te-huai, qui fut remplacé par Lin Piao comme ministre de la défense en 1959, est annoncée dans un journal des gardes rouges.

2) Selon plusieurs personnes dignes de foi, le meeting qui

a eu lieu hier au stade des ouvriers, à Pékin, a été consacré à la critique de l'économiste Chen Yun, membre, du moins avant le onzième plénum du début d'août, de la commission permanente du Politburo, et du spécialiste agricole Teng Tzu Hui.

3) Des affiches prétendant relater une "récente autocritique" de Liu Chao-Chi sont apparues place Tien An Men.

Pour beaucoup d'observateurs stupéfaits, aussi bien l'arrestation de Peng Te-huai que les critiques contre Chen Yun et Teng Tzu Hui, ainsi que l'autocritique attribuée à Liu Chao-Chi tranchent trop violemment sur ce qu'il était convenu de considérer comme les habitudes ou les traditions que Mao

Tse-toung avait données à la Chine.

Il est remarquable, souligne-t-on, que toutes les personnalités arrêtées ou critiquées dont font état les révélations nouvelles figurent parmi les vétérans prestigieux de la "Longue marche". Il est remarquable aussi que l'autocritique prêtée à Liu Chao-Chi ne semble pas constituer le véritable Canossa qu'on aurait pu attendre d'un homme dont le nom est accompagné d'épithètes injurieuses sur presque tous les murs de Pékin.

L'arrestation du maréchal Peng Te-huai, membre du bureau politique du parti communiste chinois, ancien ministre de la défense, apporte la preuve que la "révolution culturelle" de Mao Tse-toung et

Lin Piao rencontre une opposition même au sein des cadres de l'armée.

Sinon, pour quelles raisons aurait-on arrêté le pittoresque Peng qui, depuis sa disgrâce en août-septembre 1959, avait complètement disparu de la scène? Les chefs de la "révolution culturelle" s'étaient déjà débarrassés du général Le Jui-ching, le chef de l'état-major chinois. S'il leur a fallu aller plus loin encore et s'en prendre à Peng lui-même, on est amené à penser que ses idées influencent encore de nombreux officiers.

Peng avait été mis en accusation à la réunion plénière du Comité central du parti chinois, en août 1959, à Lu Shan. La Chine commençait alors à ressentir les premiers effets

désastreux du "grand bond en avant". Il fut accusé d'avoir transmis à Nikita Khrouchtchev, au cours d'un séjour en Albanie en mai 1959, une lettre dans laquelle il se déclarait opposé à Mao Tse-toung, non seulement sur la politique économique mais aussi dans le domaine militaire et dans celui des relations avec l'Union soviétique.

Depuis cette date, Peng était considéré comme le chef d'un groupe militaire, le groupe des "professionnels", fortement influencé par les conceptions de Moscou sur les armes atomiques.

Rallié à Mao

Rien ne destinait pourtant ce fils de paysans du Hunan (la province natale de Mao

Tse-toung) à devenir le partisan d'une doctrine "technocratique". Chassé de bonne heure par sa famille pour son esprit d'indépendance, il se trouva engagé à 16 ans dans l'une des bandes armées qui faisaient la loi en Chine après la chute de la dynastie mandchoue (1911).

Il ne se rallia aux communistes qu'en 1928, sans doute parce que son expérience dans les armées des "seigneurs de la guerre" lui avait appris qu'aucun d'entre eux ne parviendrait à régner sur le pays et à la réunifier. Armé d'une doctrine plus ferme, alliée à l'Union soviétique, les communistes, au contraire, semblaient promis à un avenir plus brillant.

(Suite à la page deux)

Air Canada repart de plus belle...



Air Canada relie plus de villes canadiennes à plus de villes européennes que toute autre ligne aérienne.

Au départ de Montréal, Air Canada vous propose le célèbre vol quotidien "Europe 870" Montréal-Paris-Francfort (Montréal - Paris sans escale), les vols hebdomadaires Montréal - Copenhague - Moscou (Montréal - Copenhague sans escale), et le service quotidien vers Londres (Air Canada en association avec BOAC). Ajoutez à cela des vols réguliers d'Air Canada vers Shannon, Zurich, Vienne ou Glasgow (en association avec BOAC).

Alors? Si vous n'êtes pas prêt à partir, vous êtes prêt à préparer votre départ! Visites de famille, voyages d'affaires ou tout simplement merveilleuses vacances, les tarifs vous réservent de bonnes surprises! Votre agent de voyages est le spécialiste de l'Europe et de la Grande-Bretagne. Il vous donnera tous les renseignements que vous désirez sur le plan d'Air Canada: "Voyagez maintenant — payez plus tard", versement de 10% à l'achat du billet, le solde payable en 24 mois.

Tarifs aller-retour, excursion-économique, de 14-21 jours (en vigueur à certaines périodes)

MONTRÉAL - PARIS \$335

MONTRÉAL - LONDRES \$299

AIR CANADA



BUREAUX D'AIR CANADA À LA PLACE VILLE-MARIE ET 7116 RUE ST-HUBERT

VISITEZ LE MONDE SANS PROBLÈME

LA GRANDE AGENCE
DU CANADA FRANÇAIS
26 personnes
de langue française
pour mieux vous servir

VOYAGES
TRAVELAIDE
LTEE

OUVERT LE SOIR JUSQU'À 9 HRES
OUVERT LE SAMEDI JUSQU'À 4 HRES

Services gratuits

UN SEUL BUREAU À MONTRÉAL

1010 OUEST, STE-CATHERINE, MONTRÉAL 2 — UN. 1-7272



AUX QUATRE COINS
DU MONDE

WASHINGTON — Le coût de la vie continue à monter aux États-Unis. En novembre, son indice s'est inscrit à 114,60 contre 114,50 le mois précédent et contre 111 en novembre 1965.

Toutefois, la hausse de novembre est la moins élevée depuis six mois, d'après les statistiques du département du travail.

LA HAYE — "Le gouvernement néerlandais ne voit pas pour le moment de raison de modifier sa politique à propos de l'exportation de matériel militaire vers l'Afrique du Sud", a déclaré jeudi soir M. Joseph Luns, ministre des affaires étrangères, en réponse à des questions écrites posées par des parlementaires.